

Association du cycle d'orientation de la _____
_____ Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Budget 2023

A l'attention des communes membres
de l'Association



Gibloux
cycle d'orientation

CO
de
Marly



CO
de
Pérolles


CO Sarine Ouest



Avry-sur-Matran, le 7 octobre 2022

Budget 2023

TABLE DES MATIÈRES

Compte de résultats	1 - 18
Commentaires du compte de résultats	1 - 7
Comptes de résultats de l'Association	8 - 9
Détail du compte de résultats pour le CO du Gibloux	10 - 11
Détail du compte de résultats pour le CO de Marly	12 - 13
Détail du compte de résultats pour le CO de Pérolles	14 - 15
Détail du compte de résultats pour le CO de Sarine Ouest	16 - 18
Compte des investissements	19 - 28
Commentaires des investissements	19 - 26
Compte des investissements	27 - 28
Tableau de répartition de l'excédent de charges par commune	29
Calcul et répartition du préciput entre les communes	30
Tableaux des effectifs scolaires à la rentrée 2022 et 2023	31 - 32

Budget 2023

Commentaires du compte de résultats

■ Préambule

Selon les principes budgétaires en vigueur, le budget 2023 que nous vous soumettons prend en considération tous les revenus et charges prévisibles et portés à notre connaissance lors de l'élaboration de celui-ci.

Le budget du compte de résultats 2023 s'élève à un montant total à la charge des communes de Fr. 31'855'500, ce qui représente une différence de - Fr. 1'572'300 ou - 4.7% par rapport au budget 2022 (Fr. 33'427'800).

A noter qu'en ne tenant pas compte de l'effet relatif aux mesures transitoires liées à la révision du plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) à charge du budget 2022, le budget 2023 accuse une augmentation de Fr. 807'700 ou + 2.6% par rapport à ce dernier.

■ Commentaires généraux

Les principaux écarts à relever par rapport au budget 2022 sont les suivants :

Charges :

- + Fr. 216'600 (+ 7.0%) : Amortissements des bâtiments, du matériel et du mobilier
- + Fr. 123'700 (+ 23.9%) : Energies (chauffage et électricité)
- + Fr. 94'400 (+ 64.5%) : Location de lignes d'eau (piscine de Marly)
- + Fr. 84'300 (+ 16.6%) : Entretien des bâtiments et installations
- Fr. 1'067'700 (- 7.2%) : Salaires des enseignants, surveillances et classes relais
- Fr. 910'000 (- 9.8%) : Participation aux frais des CO facturée par la Ville de Fribourg

Revenus :

- + Fr. 119'800 (+ 15.3%) : Amortissements des subventions d'investissements

📄 Enseignement et formation

Rémunération du personnel enseignant

La masse salariale des enseignants des quatre écoles de l'Association, partagée à part égale entre l'Etat et les communes, est de manière générale influencée par l'automatisme de l'octroi d'un palier annuel, par la variation du nombre d'élèves ainsi que par les hypothèses d'ouverture/fermeture de classes pour la rentrée en août 2023 (hypothèses retenues : - 1/2 classe au CO du Gibloux et statu quo pour les trois autres écoles).

En outre, le budget 2023 est influencé par le concept de mise en œuvre de l'art. 19 RLS « Médiation et travail social en milieu scolaire » dans les écoles de la scolarité obligatoire 1H à 11H du canton de Fribourg. Conformément à l'art. 67 de la loi scolaire, les frais de traitement du personnel socio-éducatif et les charges y relatives sont désormais supportés intégralement à 50% par l'Etat et à 50% par les communes.

A noter que pour mémoire le budget 2022 tenait compte d'un coût unique relatif aux mesures transitoires liées à la révision du plan de prévoyance de la CPPEF (Fr. 1'585'000)

Médecine scolaire

A l'occasion de la présentation du budget 2021 qui intégrait la mise en œuvre du concept cantonal Frimesco, nous relevons qu'au vu des discussions initiées en 2019, l'examen médical selon Frimesco représenterait un équivalent plein temps (EPT) de 90% d'infirmière, pour les écoles de l'Association et de la Ville, en précisant que l'organisation mise en place assurerait également les campagnes de vaccination.

Aujourd'hui, l'organisation effectivement mise en place à l'échelle de l'ensemble des écoles du CO du cercle scolaire de la Saraine et du Haut-Lac français repose sur un principe de permanence d'infirmière selon la grandeur du CO qui représente un EPT total de 155% auquel il convient de rajouter le soutien d'un médecin scolaire à hauteur de 20%. A l'échelle du cercle scolaire, la mise en place opérationnelle, au titre de « pilote Frimesco » pour les écoles du CO, a été l'objet de plusieurs séances de bilan avec le Service du médecin cantonal (SMC) au printemps 2022.

Au final, le montant figurant au budget 2023 se monte à Fr. 190'000, dont Fr. 128'000 pour les écoles de l'Association et Fr. 62'000 pour nos élèves scolarisés dans les écoles de la Ville (montant compris dans la facture de l'écolage).

Surveillances piscine

En outre, à l'instar de ce qui se pratique déjà au CO du Gibloux et de Sarine Ouest, le budget 2023 tient compte sous la nature « 360 » de frais de surveillance durant les heures de piscine pour les CO de Marly et de Pérolles pour un montant de Fr. 11'200 (Fr. 42.- par unité), dont le coût a toutefois été calculé qu'à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 (40%) en raison de l'organisation de l'année scolaire en cours déjà en place. A noter que ces surveillances n'ont pas un caractère obligatoire, mais se trouvent être dans un « vide juridique ». En effet, le sujet a été longuement discuté avec les directions d'école pour lesquelles la sécurité d'une part et la qualité de l'enseignement d'autre part devraient être reconsidérées au même titre que des branches comme les activités créatrices ou l'économie familiale, dont le nombre d'élèves maximum par enseignant est réglementé. Une demande sera adressée dans ce sens à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

Subvention d'exploitation cantines scolaires

Pour mémoire, le modèle de gestion actuel des cantines, qui repose sur un contrat de mandat, est entré en vigueur à la rentrée scolaire 2020. Le contrat actuel porte échéance au 31 juillet 2023.

Le budget 2023 intègre les frais effectifs d'exploitation et les honoraires du mandataire. Pour le budget 2021, la contribution avait été estimée à deux francs par repas ou Fr. 75'000 et avait été augmentée à Fr. 85'000 au budget 2022 en raison de la fréquentation en baisse après la sortie de l'accueil extra-scolaire de Marly (dès la rentrée 2021) ainsi que probablement en raison de la pratique du télé-travail (parents davantage à la maison).

Pour le budget 2023, force est de constater que la conjoncture actuelle n'offre d'autre choix que de revoir à nouveau à la hausse ladite subvention (+ Fr. 27'800 ou + 32.7%). Afin de limiter cette hausse effective, le prix du repas de Fr. 9.- devra sans doute être revu à la hausse au printemps 2023.

A noter que cette subvention est prise en compte dans les écoles sous la nature « 363 » à l'exception du CO de Pérolles qui n'a pas de cantine.

Ecolage et autres frais refacturés

Ville de Fribourg

L'estimation de la « facture » de la Ville de Fribourg, d'un montant de Fr. 8'350'000, est inférieure de Fr. 910'000 ou - 9.8% par rapport au budget 2022, dont Fr. 795'000 étaient imputables aux mesures transitoires

liées à la révision du plan de prévoyance de la CPPEF, le solde représentant une augmentation de charges.

A cela s'ajoute les frais de transport pour un montant de Fr. 560'000 (+ Fr. 5'000), soit un total de charges de Fr. 8'910'000 (- Fr. 905'000).

A noter enfin que 971 élèves de l'Association étaient scolarisés au sein des écoles du CO de la Ville à la rentrée scolaire 2022 et que 975 élèves sont attendus à la rentrée 2023.

Autres écoles du CO

Cette rubrique concerne les éventuels élèves domiciliés dans le périmètre des communes de l'Association et scolarisés au sein d'une école du CO autre que celles de l'Association et de la Ville de Fribourg (programme Sports-Arts-Formation, raison de langue, autres). Une hypothèse de Fr. 15'000 a été retenue pour le budget 2023 (statu quo).

Orientation professionnelle

Le budget 2023 des quatre centres d'orientation présente un total des charges de Fr. 115'110, soit Fr. 7'910 de plus que le budget 2022 ou + 7.4%, qui s'explique par une allocation complémentaire au nouveau forfait introduit en 2021 (facturé par l'Etat) pour la documentation des centres ainsi que par la prise en compte de l'amortissement annuel de Fr. 5'850 relatif à la mise en œuvre du concept 4.0 pour les centres du Gibloux et de Sarine Ouest (cf. commentaires des investissements). S'agissant des revenus, la participation de la Ville de Fribourg pour les élèves scolarisés à l'école du CO de Pérolles se monte à Fr. 4'600 (+ Fr. 500). Il en résulte un excédent de charges de Fr. 110'510, soit Fr. 7'410 de plus que le budget 2022 ou + 7.2%.

Personnel de l'Association

Rémunération

A défaut d'un propre règlement du personnel, c'est la loi et le règlement du personnel de l'Etat qui s'appliquent à l'ensemble du personnel de l'Association.

La masse salariale, comprenant les traitements du personnel administratif, de conciergerie et du service informatique, est de manière générale influencée par la croissance liée à l'automatisme de l'octroi d'un palier annuel ainsi que par la variation des salaires des apprenti-e-s « agent d'exploitation » et « employé-e de commerce ».

En lien avec l'augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) et le renchérissement des échelles de traitements du personnel de l'Etat basées sur cet indice, le budget 2023 intègre une hypothèse de revalorisation des salaires de 2.5% pour le personnel de l'Association.

Aperçu des équivalents plein temps (EPT)

	ASSO	COGI	COMA	COPE	COSO	Total	Ecart
Administration	2.30	0.95	1.10	1.15	1.10	6.60	-
Comptabilité	0.60					0.60	-
Infrastructures	0.80	2.30	2.84	3.05	2.88	11.87	-
Informatique	2.90					2.90	-
Apprenti-e-s	1.00	2.00	2.00	2.00	2.00	8.00	-
Orientation	0.80					0.80	-0.10
Mandat							-0.15
TSS							-0.80
au 1.1.2023	8.40	5.25	5.94	6.20	5.98	31.77	-1.05
au 1.1.2022	8.65	5.50	6.19	6.20	6.28	32.82	

Autorités et commissions / administration générale

Les charges relatives aux autorités et commissions sont devisées à Fr. 95'000 (+ Fr. 22'000 ou + 30.1%). L'augmentation s'explique par une hypothèse de participation financière à verser à l'Etat en compensation des frais de traitement du représentant des utilisateurs qui siègera à la commission de bâtisse du nouveau CO de Givisiez ainsi qu'au groupe de travail des utilisateurs et sous-commissions chargés de récolter les informations pour l'équipement et le fonctionnement des locaux.

S'agissant de l'administration générale, les charges se montent à Fr. 677'860 (+ 94'780 ou + 16.3% après neutralisation d'un virement interne de Fr. 578'800, en charges et revenus, en relation avec la révision du plan de prévoyance de la CPPEF) et les revenus à Fr. 1'000 (statu quo). Le budget 2023 tient compte d'une augmentation de la masse salariale découlant de la réorganisation, opérée au printemps 2022, dans le domaine des infrastructures (engagement d'un « chef de projets, responsable des bâtiments » à 80%). En outre, les charges accusent également une augmentation en raison de la prise en compte de l'amortissement annuel de Fr. 28'300 en lien avec les premiers objets activés au bilan pour le nouveau CO de Givisiez (étude recherche de sites et étude financière pour l'acquisition des terrains). Enfin, le coût des intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de Givisiez (acpte versé en 2022 et solde en 2023) augmente de Fr. 40'000 ou + 40% au regard du renchérissement du coût des emprunts.

Frais financiers / endettement

Amortissements

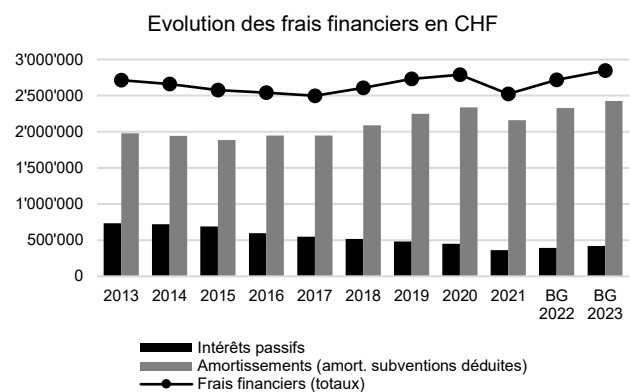
Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation. Les amortissements comptables sont calculés sur la base du coût brut des objets d'investissement et selon le cadre défini par l'annexe A1 de l'OFCo, respectivement selon le modèle « Tableau des immobilisation » fourni par le Service des communes fixant dans le détail l'amortissement de chaque type d'objet.

Les subventions d'investissements sont également amorties de manière linéaire selon la durée d'utilisation des objets d'investissement auxquelles elles se rapportent, ceci afin de respecter le principe de l'inscription du montant brut à l'actif du bilan et de la contribution d'investissement (subvention) au passif.

Intérêts

La charge d'intérêts (engagements financiers et courants) se monte à Fr. 420'000 au budget 2023, soit Fr. 30'000 de plus que le budget 2022. Cette hausse s'explique par l'ampleur des objets figurant au planning des investissements 2023 ainsi que par la prise en compte d'un renchérissement du coût des emprunts.

Le total des emprunts au 01.01.2023 sera de Fr. 24'880'000 pour un taux d'intérêts moyen de 1.08%. Les nouveaux emprunts ou renouvellement devant être contractés durant l'année 2023 sont estimés à 16.5 millions de francs.

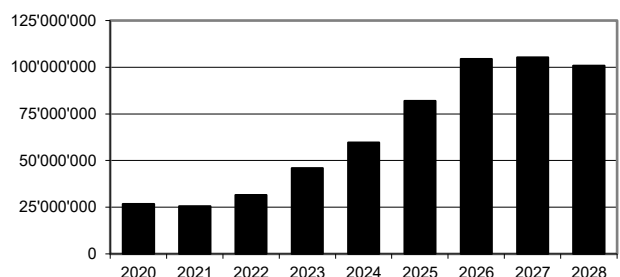


Endettement

Au 31 décembre 2021, l'endettement net de l'Association se montait à Fr. 25'499'815.

La simulation ci-dessous de l'endettement tient compte des investissements figurant au budget 2023 ainsi qu'au plan financier 2023-2027. Elle comprend une hypothèse de renchérissement du devis général relatif aux travaux d'assainissement du CO de Marly en raison de l'indexation des prix des fournitures et des prestations et intègre en 2023 les coûts d'acquisition des terrains pour la construction du CO de Givisiez.

Evolution de l'endettement en CHF



Infrastructures

Energies

En raison du renchérissement exceptionnel du marché ainsi que des incertitudes géopolitiques liées au conflit en Ukraine, les tarifs de l'énergie ont dû être revus à la hausse pour le budget 2023.

Les coûts de chauffage sont notamment impactés par la flambée des prix du gaz et du mazout, mais aussi par l'augmentation de la consommation qui peut être expliquée par l'aération plus systématique des salles de classe constatée depuis la crise du Covid-19.

L'augmentation de l'électricité a pu être contenue à + 25% ou + 6.5 cts/kWh grâce au contrat « Optimo Balance » signé en 2020 avec Groupe E. L'achat de l'électricité qui sera consommée en 2023 a en effet déjà été achetée durant les années 2021 à 2022 en 10 tranches, lissant ainsi les effets de hausses.

A noter que des mesures concrètes d'économie vont être analysées par le GT infrastructures en lien avec le programme OSTRAL (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise). De plus, une enveloppe est prévue dans les investissements pour remplacer, par étapes ciblées, des luminaires classiques par du LED.

Les charges d'énergie des CO de Pérolles et de Sarine Ouest bénéficient par ailleurs de la fin du contrat d'optimisation conclu avec la féF (fondation énergie Fribourg) pour la période 2018 à 2022. Ainsi, dès 2023, il n'y aura plus de rémunération (négawattheures) à reverser sur les économies réalisées de ces deux écoles.

Produits de conciergerie (mesures d'hygiène dans les bâtiments scolaires)

Pour répondre aux mesures d'hygiène en lien avec la crise du Covid-19, le budget 2022 tenait compte d'une enveloppe de Fr. 10'000 par école pour l'achat en quantité de papier essuie-mains, de désinfectant et de savon. Pour le budget 2023, ce montant a été ramené à Fr. 2'500.

Location d'infrastructures sportives (piscine)

Pour mémoire, depuis la rentrée scolaire 2020, les élèves de 9H des écoles du CO du Gibloux et de Sarine Ouest bénéficient, durant un semestre, de cours de natation organisés au sein de la piscine de Cottens.

Avec l'inauguration en août dernier de la nouvelle piscine de Marly, les élèves de 9H et 10H des écoles du CO de Marly et Pérolles se rendent également, à raison d'un semestre, à la piscine à compter de la rentrée 2022.

Le budget 2023 intègre ainsi sous la nature « 316 » le coût de la location des lignes d'eau et sous « 313 » le coût des transports spéciaux (uniquement pour les CO du Gibloux et Sarine Ouest, pour les CO de Marly et Pérolles le coût des transports est couvert au travers de l'abonnement Frimobil des élèves).

Budget résumé pour le domaine infrastructures

	Budget 2023		Ecart BG 2023 vs 2022	
	kCHF	%	kCHF	%
Charges				
Frais financiers	3'108.1	49%	+ 102.6	+ 3%
Charges de personnel	1'321.9	21%	+ 3.2	+ 0%
Eau, électricité et chauffage	641.1	10%	+ 123.7	+ 24%
Entretien des bâtiments et du mobilier	643.9	10%	+ 82.4	+ 15%
Produits de conciergerie, mobilier, assurances et divers	295.5	5%	- 97.3	- 25%
Frais d'utilisation d'infrastructures	348.4	5%	+ 94.2	+ 37%
Total des charges	6'358.9		+ 308.8	+ 5%
Revenus				
Amortissements des subventions d'investissements	900.7	82%	+ 119.8	+ 15%
Revenus locatifs	104.9	9%	+ 14.3	+ 16%
Participations des communes sièges (chauffage, bibliothèque régionale, abris PC)	86.1	8%	+ 16.1	+ 23%
Imputation interne - locaux Association	7.2	1%	-	-
Total des revenus	1'098.9		+ 150.2	+ 16%

Informatique

Pour mémoire, depuis le budget 2021, les charges informatiques sont imputées sous un centre de coûts auxiliaire. Ce dernier prend en compte l'ensemble des coûts informatiques anciennement imputés sous la rubrique informatique des écoles (salaires, télécommunications, matériel et entretien) ainsi que les charges financières, les leasings des photocopieurs et les primes d'assurance électronique. Le cumul des charges informatiques est imputé de manière forfaitaire pour la part de l'Association et des centres d'orientation et à l'aide d'une clé de répartition pour la part revenant aux écoles (50% à part égal entre les écoles sur l'ensemble des charges et 50% selon le nombre de classes, à l'exception des charges d'intérêts réparties sur la moyenne des actifs immobilisés, et les amortissements selon le registre des immobilisations).

Téléphonie

Il est prévu de remplacer les systèmes de téléphonie des quatre écoles.

La solution proposée par Office 365 a été étudiée, mais n'a pas pu être retenue en raison du déploiement actuel de l'application par l'Etat. La variante retenue, se rapprochant le plus des caractéristiques de Teams, est le système téléphonique 3CX.

Cette solution permettra de simplifier l'administration des centraux téléphoniques qui pourront désormais être gérés par le service informatique interne. De plus, les coûts de communication seront également revus à la baisse avec la possibilité de passer une partie des

communications sous forme de forfait. L'utilisation des « Softphone » sur les mobiles et les ordinateurs, permettra aussi une mobilité accrue du personnel. La possibilité de lier les centraux aux logiciels métiers existants permettra enfin une simplification des échanges, par exemple, entre le secrétariat et les parents d'élèves.

Accès internet

Comme déjà exposé l'année dernière, les exigences en matière de bande passante s'accroissent de même que le nombre d'appareils connectés. Il devient donc nécessaire de souscrire rapidement à des débits supérieurs (500 Mbps au lieu des 100 Mbps actuellement) avec le recours à la fibre optique FTTH.

La situation des deux écoles ne possédant pas encore la fibre optique est en passe de se régler, elles seront équipées dès la fin 2022 (Gibloux et Sarine Ouest).

Afin de maintenir les possibilités de mettre en place un seul central téléphonique IP dans le futur pour l'ensemble des écoles, les quatre raccordements doivent nécessairement être souscrits auprès du même opérateur. A cette fin, il est prévu de transférer ceux-ci auprès de NET+ en mars 2023, unique possibilité applicable pour le CO du Gibloux. A noter que cette opération sera bénéficiaire sur le plan des coûts des abonnements internet.

Licences et logiciels

Plusieurs changements de pratiques impacteront le budget 2023 :

- L'application cantonale IS-Academia (gestion des élèves) entrant en service, certaines charges d'abonnement et de maintenance d'autres solutions peuvent progressivement être réduites, notamment l'abandon de Academy Manager et de School Manager dès le mois d'août 2022 (coût annuel pris en charge par l'Etat, soit une économie annuelle de ~ Fr. 20'000 pour les 4 écoles).
- Apple va mettre un terme à sa solution serveur pour la fin de l'année 2022, ce qui impactera une autre solution Apple utilisée pour la configuration des postes (MDM). Après un benchmark mené auprès d'autres écoles du canton ainsi qu'auprès du SITEL, la solution retenue est JAMF. Cette solution est 100% compatible avec Office 365 (coût annuel de Fr. 7'600 pour les 4 écoles au lieu de Fr. 6'000 actuellement).
- Une nouvelle solution de communication entre les établissements et les parents va remplacer les multiples outils utilisés jusqu'à présent (par ex. Whatsapp, Signal, telegram, etc.) qui sont désormais interdits au niveau cantonal. La solution retenue est KLAPP. Cette dernière est déjà utilisée

dans certaines écoles du canton et est en test au niveau cantonal (coût annuel de Fr. 12'000 pour les 4 écoles).

Honoraires de conseillers externes

Afin de se donner une visibilité commune et identifiable entre les quatre écoles et l'Association, une nouvelle charge de Fr. 8'000 vient s'ajouter aux honoraires de conseillers externes. Cette enveloppe doit permettre de couvrir les honoraires de la société qui sera mandatée pour le développement des sites internet. Cette charge a pu être réduite grâce à l'engagement d'une apprentie médiaticienne en août 2022 au sein du service informatique. Elle se chargera notamment de la partie graphique et photos.

Budget résumé pour le domaine informatique

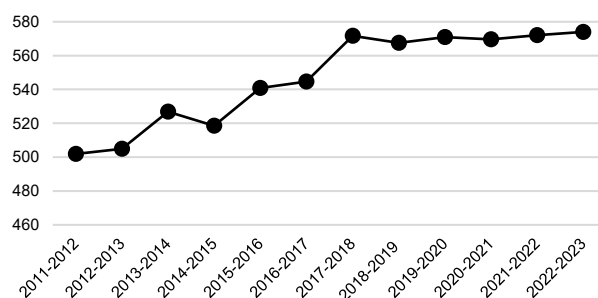
Charges	Budget 2023		Ecart BG 2023 vs 2022	
	kCHF	%	kCHF	%
Charges de personnel	424.9	37%	+ 5.2	+ 1%
Frais financiers	463.7	41%	+ 69.9	+ 18%
Matériel informatique et licences	89.0	8%	+ 9.0	+ 11%
Télécommunications, honoraires, hébergement, assurances et divers	93.1	8%	+ 2.0	+ 2%
Leasings des photocopieurs	45.0	4%	+ 3.0	+ 7%
Entretien du matériel informatique	29.0	2%	- 1.0	- 3%
Total des charges	1'144.7		+ 88.1	+ 8%

Transports

La charge relative à l'octroi, aux élèves des communes de l'Association fréquentant le CO, d'un abonnement Frimobil (périmètre Association + Ville de Fribourg) se monte à Fr. 1'773'000, soit + Fr. 2'900 ou + 0.2% par rapport au budget 2022.

Le coût de l'abonnement passe de Fr. 572.- à Fr. 574.-, soit une augmentation de + 0.3%. Cette légère hausse n'est pas liée à une augmentation des tarifs de la communauté tarifaire Frimobil (tarifs inchangés depuis 2016 -> hausse prévisible pour 2024) mais s'explique par le domicile effectif des élèves influençant le nombre de zones et au final le coût de l'abonnement (coût moyen).

Evolution du coût de l'abonnement en CHF



■ Conclusion et recommandation

Résumé des principaux postes budgétaires

	Budget 2023		Ecart BG 2023 vs 2022	
	kCHF	%	kCHF	%
Charges				
Salaires et charges sociales des enseignants	13'698.8	40%	-1'067.7	-7%
Participation aux frais des CO de la Ville de Fribourg	8'350.0	24%	-910.0	-10%
Salaires et charges sociales du personnel de l'Association	3'097.1	9%	-52.4	-2%
Frais financiers	3'746.5	11%	+246.1	+7%
Transports (sans transports spéciaux)	1'773.0	5%	+2.9	+0%
Autres charges	3'824.2	11%	-263.4	-6%
Total des charges	34'489.5		-2'044.5	-6%

Revenus

Participation aux frais du CO facturée à la Ville de Fribourg	975.0	37%	-10.0	-1%
Amortissements des subventions d'investissements	900.7	34%	+119.8	+15%
Virement interne (dissolution provision CPPEF)	-	-	-578.8	-100%
Contribution des parents (EF, ST et cours facultatifs)	461.8	18%	-13.6	-3%
Revenus locatifs	104.9	4%	+14.3	+16%
Participation de la commune de Marly aux frais de chauffage	75.5	3%	+15.5	+26%
Subventions (activités sportives)	47.7	2%	-2.9	-6%
Autres revenus	68.5	3%	-16.5	-19%
Total des revenus	2'634.0		-472.2	-15%

Evolution du coût moyen par élève (élèves de l'Association)

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
CO du Gibloux	10'853	12'161	11'811
CO de Marly	9'978	11'601	10'404
CO de Pérolles	8'736	10'981	10'958
CO de Sarine Ouest	10'397	11'324	11'708
Ecoles Association	10'024	11'506	11'209
CO du Belluard	8'715		
CO de Jolimont	8'602		
CO de langue allemande	12'746		
Ecoles Ville de Fribourg (inclus transports)	9'201	10'152	9'478

Le coût moyen par élève est influencé par la variation de l'excédent de charges de l'école ainsi que par le nombre d'élèves de celle-ci. Il sied à relever à ce titre, d'une part, que plus le nombre d'élèves est élevé pour une école et meilleur sera l'absorption des coûts fixes. D'autre part, la rémunération des enseignants pèse pour près de 60% dans le total de charges des écoles. Pour les écoles de la Ville de Fribourg, le coût moyen par élève est déterminé selon les critères de la convention et présenté avant déduction du préciput à la charge de la Ville, ceci afin de permettre une comparaison avec les écoles de l'Association.

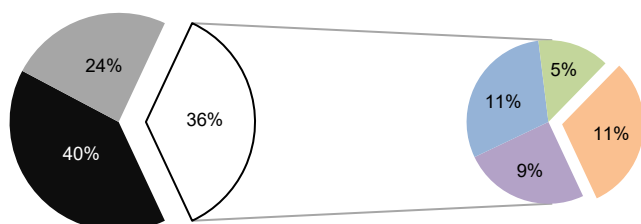
Recommandation du Comité de direction

Le budget de l'année civile 2023 a été examiné en détail par le Comité direction.

Au cours de sa séance du 13 octobre 2022, le Comité a décidé de soumettre celui-ci à l'approbation de l'Assemblée des délégués du 14 décembre 2022.

Répartition des charges

- Salaires et charges sociales des enseignants
- Participation aux frais des CO de la Ville de Fribourg
- Salaires et charges sociales du personnel de l'Association
- Frais financiers
- Transports (sans transports spéciaux)
- Autres charges



Compte de résultats	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF %	
CHARGES	31'381'833.75	36'534'000.00	34'489'530.00	-2'044'470	-5.6%
REVENUS	2'938'233.75	3'106'200.00	2'634'030.00	-472'170	-15.2%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES	28'443'600.00	33'427'800.00	31'855'500.00	-1'572'300	-4.7%
./. Préciput Gibloux	103'130.00	102'500.00	117'680.00	15'180	14.8%
./. Préciput Marly	61'080.00	63'800.00	68'350.00	4'550	7.1%
./. Préciput Sarine Ouest	186'910.00	185'100.00	224'180.00	39'080	21.1%
TOTAL NET (sans préciput)	28'092'480.00	33'076'400.00	31'445'290.00	-1'631'110	-4.9%
I. Ecoles de l'Association	19'597'619.86	22'839'620.00	22'048'130.00	-791'490	-3.5%
CO du Gibloux	4'406'325.10	5'095'650.00	4'819'070.00	-276'580	-5.4%
Charges	4'713'133.85	5'477'700.00	5'201'220.00	-276'480	-5.0%
Revenus	306'808.75	382'050.00	382'150.00	100	0.0%
CO de Marly	5'188'730.45	6'264'670.00	5'722'380.00	-542'290	-8.7%
Charges	5'568'926.85	6'660'670.00	6'116'860.00	-543'810	-8.2%
Revenus	380'196.40	396'000.00	394'480.00	-1'520	-0.4%
CO de Péroilles	3'660'182.30	4'447'250.00	4'481'700.00	34'450	0.8%
Charges	4'906'963.20	5'625'200.00	5'770'600.00	145'400	2.6%
Revenus	1'246'780.90	1'177'950.00	1'288'900.00	110'950	9.4%
CO de Sarine Ouest	6'342'382.01	7'032'050.00	7'024'980.00	-7'070	-0.1%
Charges	6'919'688.46	7'598'350.00	7'587'880.00	-10'470	-0.1%
Revenus	577'306.45	566'300.00	562'900.00	-3'400	-0.6%
II. Ville de Fribourg et hors cercle	8'660'131.70	9'830'000.00	8'925'000.00	-905'000	-9.2%
Ecoles du CO de la Ville de Fribourg	8'648'691.70	9'815'000.00	8'910'000.00	-905'000	-9.2%
Charges	8'648'691.70	9'815'000.00	8'910'000.00	-905'000	-9.2%
Ecolage CO du Belluard, de Jolimont et DOSF	8'055'441.20	9'260'000.00	8'350'000.00	-910'000	-9.8%
Contrôle médical	17'640.00	0.00	0.00	-	-
Transports	575'610.50	555'000.00	560'000.00	5'000	0.9%
Autres écoles du CO	11'440.00	15'000.00	15'000.00	-	-
Charges	11'440.00	15'000.00	15'000.00	-	-
Ecolage hors cercle	11'440.00	15'000.00	15'000.00	-	-
III. Centres d'orientation scolaire et professionnelle	99'980.50	103'100.00	110'510.00	7'410	7.2%
Gibloux, Marly, Péroilles et Sarine Ouest	99'980.50	103'100.00	110'510.00	7'410	7.2%
Charges	104'910.40	107'200.00	115'110.00	7'910	7.4%
Salaire de l'agent-e en information documentaire	67'306.30	68'800.00	64'600.00	-4'200	-6.1%
Allocations	1'200.00	1'200.00	660.00	-540	-45.0%
Cotisations patronales	13'818.35	14'400.00	15'900.00	1'500	10.4%
Formation et autres charges de personnel	382.15	500.00	500.00	-	-
Matériel de bureau, photocopies et documentation	12'582.20	10'550.00	15'750.00	5'200	49.3%
Affranchissements	639.80	750.00	750.00	-	-
Frais professionnels et déplacements	981.60	3'000.00	3'100.00	100	3.3%
Amortissements du matériel et mobilier	0.00	0.00	5'850.00	5'850	-
Informatique et télécommunications (imputation interne)	8'000.00	8'000.00	8'000.00	-	-
Revenus	4'929.90	4'100.00	4'600.00	500	12.2%
Participation aux frais de l'OSP facturée à la Ville de Fribourg	4'929.90	4'100.00	4'600.00	500	12.2%
IV. Autorités et commissions / administration générale	85'867.94	655'080.00	771'860.00	116'780	17.8%
Autorités et commissions	68'087.40	73'000.00	95'000.00	22'000	30.1%
Charges	68'087.40	73'000.00	95'000.00	22'000	30.1%
Jetons de présence	37'363.10	40'000.00	55'000.00	15'000	37.5%
Cotisations patronales	2'139.50	3'000.00	2'700.00	-300	-10.0%
Formation et perfectionnement	0.00	1'000.00	1'000.00	-	-
Honoraires de conseillers externes, experts, etc.	19'500.35	20'000.00	20'000.00	-	-
Frais de réunion et frais professionnels/déplacements	9'084.45	9'000.00	16'300.00	7'300	81.1%

Compte de résultats	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022	
				en CHF	%
Administration générale	17'780.54	582'080.00	676'860.00	94'780	16.3%
Charges	439'991.89	1'161'880.00	677'860.00	-484'020	-41.7%
Salaires	301'034.30	344'500.00	365'100.00	20'600	6.0%
Allocations	10'635.00	6'300.00	4'800.00	-1'500	-23.8%
Cotisations patronales	65'908.60	96'200.00	100'300.00	4'100	4.3%
Formation et autres charges de personnel	2'096.90	4'000.00	5'500.00	1'500	37.5%
Matériel de bureau, photocopies et ouvrages spécialisés	2'774.65	5'000.00	5'000.00	-	-
Affranchissements, honoraires, assurances et frais bancaires	6'853.90	4'400.00	7'800.00	3'400	77.3%
Frais professionnels et déplacements	186.50	200.00	300.00	100	50.0%
Frais divers	3'614.70	1'980.00	3'000.00	1'020	51.5%
Amortissements du matériel et mobilier	25'650.00	0.00	28'300.00	28'300	-
Intérêts passifs des engagements courants	0.00	1'000.00	500.00	-500	-50.0%
Location des locaux (imputation interne)	7'200.00	7'200.00	7'200.00	-	-
Intérêts passifs des engagements financiers (imputation interne)	1'700.00	100'000.00	140'000.00	40'000	40.0%
Virements internes (réforme CPPEF)		578'800.00	0.00	-578'800	-100.0%
Informatique et télécommunications (imputation interne)	12'300.00	12'300.00	10'000.00	-2'300	-18.7%
Différence d'imputation	37.34	0.00	60.00	60	-
Revenus	422'211.35	579'800.00	1'000.00	-578'800	-99.8%
Revenus divers	361.00	0.00	0.00	-	-
Intérêts des liquidités, créances et comptes courants	3.90	0.00	0.00	-	-
Redistribution taxe sur le CO2	631.05	1'000.00	1'000.00	-	-
Virements internes (réforme CPPEF)	421'215.40	578'800.00	0.00	-578'800	-100.0%
V. Centres de coûts auxiliaires					
Intérêts					
Intérêts passifs des engagements financiers	359'897.50	390'000.00	420'000.00	30'000	7.7%
Imputations internes	-359'897.50	-390'000.00	-420'000.00	-30'000	7.7%
Informatique					
Charges informatiques	850'133.00	1'056'650.00	1'144'700.00	88'050	8.3%
Salaires	307'583.20	320'300.00	327'600.00	7'300	2.3%
Allocations	5'160.00	3'000.00	3'000.00	-	-
Cotisations patronales	67'829.95	87'900.00	85'800.00	-2'100	-2.4%
Avances AVS	5'983.20	6'000.00	6'000.00	-	-
Formation et autres charges de personnel	1'611.65	2'500.00	2'500.00	-	-
Matériel informatique	18'353.90	29'000.00	30'000.00	1'000	3.4%
Logiciels et licences	50'319.25	51'000.00	59'000.00	8'000	15.7%
Téléphones et internet	30'481.20	66'000.00	49'000.00	-17'000	-25.8%
Honoraires de conseillers externes, experts, etc.	3'936.10	10'000.00	24'000.00	14'000	140.0%
Hébergement informatique externe	7'256.55	8'000.00	8'000.00	-	-
Primes d'assurances	6'568.00	6'600.00	11'600.00	5'000	75.8%
Entretien du matériel informatique	20'851.30	30'000.00	29'000.00	-1'000	-3.3%
Leasing des photocopieurs	39'849.50	42'000.00	45'000.00	3'000	7.1%
Frais professionnels et déplacements	0.00	500.00	500.00	-	-
Amortissements du matériel informatique	268'901.70	376'050.00	450'300.00	74'250	19.7%
Intérêts (imputation interne)	15'447.50	17'800.00	13'400.00	-4'400	-24.7%
Imputations internes	-850'133.00	-1'056'650.00	-1'144'700.00	-88'050	8.3%
Transports					
Abonnements et transports scolaires (sans transports spéciaux)	1'762'437.60	1'770'100.00	1'773'000.00	2'900	0.2%
Imputations internes	-1'762'437.60	-1'770'100.00	-1'773'000.00	-2'900	0.2%

Ecole du cycle d'orientation du Gibloux		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF %	
CHARGES		4'713'133.85	5'477'700.00	5'201'220.00	-276'480	-5.0%
REVENUS		306'808.75	382'050.00	382'150.00	100	0.0%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES		4'406'325.10	5'095'650.00	4'819'070.00	-276'580	-5.4%
3	CHARGES	4'713'133.85	5'477'700.00	5'201'220.00	-276'480	-5.0%
30	Charges de personnel	417'350.25	455'700.00	433'590.00	-22'110	-4.9%
301	Salaires du personnel administratif et de conciergerie	296'130.85	311'100.00	319'200.00	8'100	2.6%
303	Salaires du personnel auxiliaire	47'560.95	44'900.00	20'700.00	-24'200	-53.9%
304	Allocations	6'588.90	900.00	1'000.00	100	11.1%
305	Cotisations patronales	65'531.20	91'400.00	81'650.00	-9'750	-10.7%
306	Avances AVS	0.00	0.00	0.00	-	-
309	Formation et autres charges de personnel	1'538.35	7'400.00	11'040.00	3'640	49.2%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	528'137.10	729'300.00	707'030.00	-22'270	-3.1%
310	Charges de matériel et de marchandises	100'447.05	133'000.00	124'700.00	-8'300	-6.2%
311	Mobilier, machines, appareils et outils	40'661.95	6'700.00	12'200.00	5'500	82.1%
312	Eau, électricité et chauffage	115'148.95	116'500.00	140'000.00	23'500	20.2%
313	Affranchissements, honoraires, assurances et transports spéciaux	52'874.95	101'400.00	54'500.00	-46'900	-46.3%
314	Entretien des bâtiments et installations	153'864.55	177'000.00	173'000.00	-4'000	-2.3%
315	Entretien du mobilier, machines, appareils et outils	5'413.10	13'000.00	14'000.00	1'000	7.7%
316	Frais d'utilisation de biens et d'infrastructures	25'843.00	28'500.00	24'100.00	-4'400	-15.4%
317	Frais professionnels et déplacements	1'513.30	3'200.00	2'200.00	-1'000	-31.3%
319	Charges relatives à la vie de l'école (projets d'école, culture, ST, etc.)	32'370.25	150'000.00	162'330.00	12'330	8.2%
33	Amortissements du patrimoine administratif	673'315.85	701'450.00	696'500.00	-4'950	-0.7%
330	Amortissements des bâtiments	622'779.55	631'100.00	617'400.00	-13'700	-2.2%
330	Amortissements du matériel et mobilier (sans informatique)	50'536.30	70'350.00	79'100.00	8'750	12.4%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	-	-
351	Attributions aux fonds spéciaux	0.00	0.00	0.00	-	-
36	Charges de transfert	2'587'936.45	3'057'300.00	2'808'200.00	-249'100	-8.1%
360	Salaires des enseignants/surveillances et classes relais	2'550'501.00	3'010'500.00	2'736'600.00	-273'900	-9.1%
361	Contrôle médical et participation bibliothèque régionale	16'602.50	25'100.00	42'400.00	17'300	68.9%
363	Subvention d'exploitation de la cantine scolaire	20'832.95	21'700.00	29'200.00	7'500	34.6%
39	Imputations internes	506'394.20	533'950.00	555'900.00	21'950	4.1%
391	Transports (abonnements)	227'626.50	236'100.00	241'300.00	5'200	2.2%
394	Charges d'intérêts	79'400.00	62'750.00	60'400.00	-2'350	-3.7%
399	Informatique et télécommunications (y.c. salaires et frais financiers)	199'367.70	235'100.00	254'200.00	19'100	8.1%
4	REVENUS	306'808.75	382'050.00	382'150.00	100	0.0%
42	Taxes et redevances	26'087.80	111'800.00	112'500.00	700	0.6%
421	Emoluments pour actes administratifs	1'037.30	800.00	1'000.00	200	25.0%
423	Contributions des parents (EF, ST et cours facultatifs)	24'422.00	110'500.00	111'000.00	500	0.5%
425	Ventes de fournitures scolaires	628.50	500.00	500.00	-	-
43	Revenus divers	4'755.60	0.00	0.00	-	-
430	Revenus divers et revenus au profit des fonds spéciaux	4'755.60	0.00	0.00	-	-
44	Revenus financiers	19'520.00	18'800.00	22'500.00	3'700	19.7%
447	Revenus locatifs	19'520.00	18'800.00	22'500.00	3'700	19.7%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	-	-
451	Prélèvements sur les fonds spéciaux	0.00	0.00	0.00	-	-
46	Revenus de transferts	239'334.25	251'450.00	247'150.00	-4'300	-1.7%
461	Participations : écolage hors cercle, photocopies et abris PC	10'257.25	8'000.00	10'600.00	2'600	32.5%
463	Subventions	3'727.00	11'250.00	11'250.00	-	-
466	Amortissements des subventions d'investissements	225'350.00	232'200.00	225'300.00	-6'900	-3.0%
48	Revenus extraordinaires	17'111.10	0.00	0.00	-	-
489	Prélèvements sur le capital propres	17'111.10	0.00	0.00	-	-

■ Ecole du cycle d'orientation du Gibloux

Compte	Commentaire	BG 2023 vs BG 2022	
		CHF	%
21.3132.00 Honoraires de conseillers externes, experts, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte d'une étude relative à un état des lieux et aux possibilités d'extension du site afin de faire face au développement de la région du Gibloux à moyen terme (Fr. 47'000). 	- 46'700	- 94.9%
21.3144.00 Entretien des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte de différentes mises aux normes incendie (Fr. 25'000), d'un changement de luminaires (Fr. 18'000) ainsi que d'une première étape en lien avec l'aménagement d'une zone de biodiversité (Fr. 10'000). Nouveaux objets au budget 2023 : <ul style="list-style-type: none"> Zone de biodiversité : réalisation d'une seconde étape (Fr. 22'000, dont le 50% sera à charge du compte « Projets d'école »). Pose de panneaux phoniques dans le hall d'entrée (Fr. 30'000). Report : <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des automates de gestion technique des bâtiments ainsi que du poste de commande datant de 2003, leur bon fonctionnement n'étant plus garanti (Fr. 24'000). Le coût de l'installation y relative se monte à Fr. 28'000. 	- 9'000	- 6.2%
21.3144.02 Entretien des salles de sport	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle périodique des installations (Fr. 4'000). Pose d'une séparation coupe-vue dans le couloir desservant les vestiaires (Fr. 2'500). 	+ 6'500	+ 162.5%
21.3144.05 Entretien de l'appartement	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte d'une réfection de l'isolation de la toiture en raison de ponts de froid (Fr. 6'800). 	- 6'000	- 75.0%
21.4660.10 Amortissements sub. inv.	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du retraitement MCH2, mise à zéro d'une subvention pour l'ancien chauffage à bois. 	- 6'900	- 3.4%

Cf. commentaires généraux

21.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	+ 8'400	+ 4.3%
20.3030.00	Salaires du personnel auxiliaire (TSS)	- 25'800	- 100%
21.3101.00	Produits de conciergerie	- 6'500	- 27.1%
21.3120.01	Electricité	+ 8'000	+ 28.6%
21.3120.02	Chauffage	+ 16'000	+ 21.3%
21.3300.00	Amortissements bâtiments	- 13'700	- 2.2%
21.3300.60	Amortissements matériel et mobilier	+ 8'750	+ 12.4%
22.3601.00	Salaires et charges sociales des enseignants	- 270'000	- 9.1%
22.3612.00	Contrôle médical	+ 17'300	+ 90.6%
22.3635.00	Subvention d'exploitation de la cantine scolaire	+ 7'500	+ 34.6%
22.3990.00	Informatique et téléphone	+ 20'700	+ 8.8%

Ecole du cycle d'orientation de Marly		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF %	
CHARGES		5'568'926.85	6'660'670.00	6'116'860.00	-543'810	-8.2%
REVENUS		380'196.40	396'000.00	394'480.00	-1'520	-0.4%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES		5'188'730.45	6'264'670.00	5'722'380.00	-542'290	-8.7%
3	CHARGES	5'568'926.85	6'660'670.00	6'116'860.00	-543'810	-8.2%
30	Charges de personnel	545'702.90	565'200.00	486'650.00	-78'550	-13.9%
301	Salaires du personnel administratif et de conciergerie	404'547.70	393'300.00	361'300.00	-32'000	-8.1%
303	Salaires du personnel auxiliaire	39'894.25	47'300.00	20'400.00	-26'900	-56.9%
304	Allocations	8'193.90	1'800.00	1'100.00	-700	-38.9%
305	Cotisations patronales	87'666.25	115'700.00	93'130.00	-22'570	-19.5%
306	Avances AVS	0.00	0.00	0.00	-	-
309	Formation et autres charges de personnel	5'400.80	7'100.00	10'720.00	3'620	51.0%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	607'724.60	828'320.00	919'610.00	91'290	11.0%
310	Charges de matériel et de marchandises	142'243.70	151'220.00	149'300.00	-1'920	-1.3%
311	Mobilier, machines, appareils et outils	13'047.65	34'500.00	19'000.00	-15'500	-44.9%
312	Eau, électricité et chauffage	154'236.30	165'900.00	225'100.00	59'200	35.7%
313	Affranchissements, honoraires, assurances et transports spéciaux	32'362.40	38'700.00	35'700.00	-3'000	-7.8%
314	Entretien des bâtiments et installations	103'124.80	89'000.00	91'200.00	2'200	2.5%
315	Entretien du mobilier, machines, appareils et outils	2'061.15	15'500.00	12'500.00	-3'000	-19.4%
316	Frais d'utilisation de biens et d'infrastructures	89'509.25	153'000.00	202'000.00	49'000	32.0%
317	Frais professionnels et déplacements	714.30	2'400.00	1'600.00	-800	-33.3%
319	Charges relatives à la vie de l'école (projets d'école, culture, ST, etc.)	70'425.05	178'100.00	183'210.00	5'110	2.9%
33	Amortissements du patrimoine administratif	472'753.05	499'750.00	464'900.00	-34'850	-7.0%
330	Amortissements des bâtiments	398'726.60	411'350.00	404'700.00	-6'650	-1.6%
330	Amortissements du matériel et mobilier (sans informatique)	74'026.45	88'400.00	60'200.00	-28'200	-31.9%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'412.50	0.00	0.00	-	-
351	Attributions aux fonds spéciaux	1'412.50	0.00	0.00	-	-
36	Charges de transfert	3'396'301.25	4'134'650.00	3'608'700.00	-525'950	-12.7%
360	Salaires des enseignants/surveillances et classes relais	3'365'192.70	4'092'000.00	3'547'100.00	-544'900	-13.3%
361	Contrôle médical	10'602.50	19'750.00	30'000.00	10'250	51.9%
363	Subvention d'exploitation de la cantine scolaire	20'506.05	22'900.00	31'600.00	8'700	38.0%
39	Imputations internes	545'032.55	632'750.00	637'000.00	4'250	0.7%
391	Transports (abonnements et transports scolaires)	301'267.10	315'000.00	319'000.00	4'000	1.3%
394	Charges d'intérêts	33'150.00	27'250.00	23'400.00	-3'850	-14.1%
399	Informatique et télécommunications (y.c. salaires et frais financiers)	210'615.45	290'500.00	294'600.00	4'100	1.4%
4	REVENUS	380'196.40	396'000.00	394'480.00	-1'520	-0.4%
42	Taxes et redevances	58'571.45	135'900.00	131'200.00	-4'700	-3.5%
421	Emoluments pour actes administratifs	911.00	1'000.00	600.00	-400	-40.0%
423	Contributions des parents (EF, ST et cours facultatifs)	56'096.00	134'400.00	129'600.00	-4'800	-3.6%
425	Ventes de fournitures scolaires	1'564.45	500.00	1'000.00	500	100.0%
43	Revenus divers	15'438.15	0.00	0.00	-	-
430	Revenus divers et revenus au profit des fonds spéciaux	15'438.15	0.00	0.00	-	-
44	Revenus financiers	5'700.00	6'300.00	6'300.00	-	-
447	Revenus locatifs	5'700.00	6'300.00	6'300.00	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7'388.35	0.00	0.00	-	-
451	Prélèvements sur les fonds spéciaux	7'388.35	0.00	0.00	-	-
46	Revenus de transferts	247'057.25	253'800.00	256'980.00	3'180	1.3%
461	Participations : écolage hors cercle, photocopies et chauffage	83'188.25	81'600.00	87'480.00	5'880	7.2%
463	Subventions	3'759.00	12'100.00	9'400.00	-2'700	-22.3%
466	Amortissements des subventions d'investissements	160'110.00	160'100.00	160'100.00	-	-
48	Revenus extraordinaires	46'041.20	0.00	0.00	-	-
489	Prélèvements sur le capital propres	46'041.20	0.00	0.00	-	-

■ Ecole du cycle d'orientation de Marly

Compte	Commentaire	BG 2023 vs BG 2022	
		CHF	%
31.3010.00 Salaires du personnel de conciergerie	<ul style="list-style-type: none"> Réorganisation du service de conciergerie et d'intendance : transfert d'un collaborateur au CO de Pérolles à 80% et nouvelle ventilation du salaire du « chef de projets, responsable des infrastructures ». 	- 29'700	- 11.1%
31.3110.00 Mobilier	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte de l'acquisition de quatre bureaux pour les adjoints de direction et l'informaticien (Fr. 10'500). 	- 7'500	- 71.4%
31.3111.00 Machines, appareils et outils	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte du remplacement de trois fours et de trois plaques vitrocéramiques d'une cuisine EF datant de 2005 (Fr. 9'000) Report : <ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel pour l'ensemble des trois cuisines EF (Fr. 6'000). 	- 8'000	- 33.3%
31.3144.01 Entretien des installations de chauffage et ventilation	<ul style="list-style-type: none"> En raison du passage au CAD durant l'été 2023, les contrats d'entretien actuels n'ont pas été reconduits. 	- 5'800	- 25.2%
31.3144.03 Entretien de la cantine scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un coupe-légumes professionnel et d'accessoires (Fr. 6'000). 	+ 8'000	+ 133.3%
31.3150.00 Entretien du mobilier	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte de la réfection des établis des ACM (Fr. 3'700). 	- 6'500	- 52.0%
31.3169.00 Frais d'utilisation d'infrastructures sportives	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les heures de piscine pour les élèves de 9H et 10H, le budget 2022 ne tenait compte que de 40% de la nouvelle charge étant donné que les cours ont débuté à la rentrée scolaire en août 2022. 	+ 51'250	+ 100.8%
30.3199.00 Frais divers	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle imputation de certaines charges dans le compte « Cérémonie et moments de convivialité ». 	- 4'500	- 67.2%
32.3199.02 Culture et sorties de disciplines	<ul style="list-style-type: none"> Transfère de certaines charges relatives à des sorties de disciplines imputées auparavant dans le budget « Matériel d'enseignement » 	+ 5'560	+ 17.2%
32.3199.05 Cérémonie et moments de convivialité	<ul style="list-style-type: none"> Cf. commentaire ci-avant du compte 30.3199.00 « Frais divers ». 	+ 6'410	+ 85.5%
32.4230.01 Contribution des parents pour la semaine thématique	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget sur la base des comptes. 	- 7'000	- 9.1%
31.4612.04 Participation commune de Marly aux frais de chauffage	<ul style="list-style-type: none"> Ce poste relève de la consommation de mazout pour répondre au besoin en matière de chauffage de l'école primaire de Grand-Pré, pour la période de janvier à septembre 2023, en raison du raccordement au CAD. L'estimation tient compte d'un prix moyen du mazout consommé à Fr. 140.- les 100 litres. 	+ 15'500	+ 25.8%
32.4612.00 Ecolage élèves hors cercle	<ul style="list-style-type: none"> Fin de scolarité de plusieurs élèves. 	- 9'600	- 84.2%

Cf. commentaires généraux

30.3030.00	Salaires du personnel auxiliaire (TSS)	- 26'800	- 100%
31.3120.01	Electricité	+ 18'000	+ 36.7%
31.3120.02	Chauffage	+ 41'700	+ 39.2%
31.3300.00	Amortissements bâtiments	- 6'650	- 1.6%
31.3300.60	Amortissements matériel et mobilier	- 28'200	- 31.9%
32.3601.00	Salaires et charges sociales des enseignants	- 550'000	- 13.6%
32.3612.00	Contrôle médical	+ 10'250	+ 51.9%
32.3635.00	Subvention d'exploitation cantine scolaire	+ 8'700	+ 38.0%
32.3990.00	Informatique et téléphone	+ 5'700	+ 2.0%

Ecole du cycle d'orientation de Pérolles		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF %	
CHARGES		4'906'963.20	5'625'200.00	5'770'600.00	145'400	2.6%
REVENUS		1'246'780.90	1'177'950.00	1'288'900.00	110'950	9.4%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES		3'660'182.30	4'447'250.00	4'481'700.00	34'450	0.8%
3	CHARGES	4'906'963.20	5'625'200.00	5'770'600.00	145'400	2.6%
30	Charges de personnel	520'106.65	572'300.00	594'570.00	22'270	3.9%
301	Salaires du personnel administratif et de conciergerie	392'745.45	420'500.00	426'500.00	6'000	1.4%
303	Salaires du personnel auxiliaire	40'339.20	27'100.00	26'500.00	-600	-2.2%
304	Allocations	4'411.80	1'100.00	1'300.00	200	18.2%
305	Cotisations patronales	79'848.80	116'800.00	113'150.00	-3'650	-3.1%
306	Avances AVS	0.00	0.00	16'130.00	16'130	-
309	Formation et autres charges de personnel	2'761.40	6'800.00	10'990.00	4'190	61.6%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	447'085.70	639'000.00	746'830.00	107'830	16.9%
310	Charges de matériel et de marchandises	157'588.55	171'200.00	169'200.00	-2'000	-1.2%
311	Mobilier, machines, appareils et outils	8'778.00	22'000.00	6'500.00	-15'500	-70.5%
312	Eau, électricité et chauffage	111'354.85	118'000.00	136'000.00	18'000	15.3%
313	Affranchissements, honoraires, assurances et transports spéciaux	30'383.60	45'600.00	31'100.00	-14'500	-31.8%
314	Entretien des bâtiments et installations	62'529.35	100'000.00	167'000.00	67'000	67.0%
315	Entretien du mobilier, machines, appareils et outils	4'611.75	6'000.00	7'300.00	1'300	21.7%
316	Frais d'utilisation de biens et d'infrastructures	1'593.00	40'300.00	86'700.00	46'400	115.1%
317	Frais professionnels et déplacements	469.60	1'500.00	1'400.00	-100	-6.7%
319	Charges relatives à la vie de l'école (projets d'école, culture, ST, etc.)	69'777.00	134'400.00	141'630.00	7'230	5.4%
33	Amortissements du patrimoine administratif	444'578.30	329'450.00	456'900.00	127'450	38.7%
330	Amortissements des bâtiments	403'037.85	293'000.00	397'300.00	104'300	35.6%
330	Amortissements du matériel et mobilier (sans informatique)	41'540.45	36'450.00	59'600.00	23'150	63.5%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'829.45	0.00	0.00	-	-
351	Attributions aux fonds spéciaux	2'829.45	0.00	0.00	-	-
36	Charges de transfert	3'048'300.75	3'582'500.00	3'419'700.00	-162'800	-4.5%
360	Salaires des enseignants/surveillances et classes relais	3'037'759.10	3'561'500.00	3'396'100.00	-165'400	-4.6%
361	Contrôle médical	10'541.65	21'000.00	23'600.00	2'600	12.4%
39	Imputations internes	444'062.35	501'950.00	552'600.00	50'650	10.1%
391	Transports (abonnements)	225'361.50	233'000.00	231'500.00	-1'500	-0.6%
394	Charges d'intérêts	33'150.00	23'500.00	24'600.00	1'100	4.7%
399	Informatique et télécommunications (y.c. salaires et frais financiers)	185'550.85	245'450.00	296'500.00	51'050	20.8%
4	REVENUS	1'246'780.90	1'177'950.00	1'288'900.00	110'950	9.4%
42	Taxes et redevances	55'282.50	91'200.00	88'000.00	-3'200	-3.5%
421	Emoluments pour actes administratifs	645.40	800.00	800.00	-	-
423	Contributions des parents (EF, ST et cours facultatifs)	54'200.00	89'900.00	86'700.00	-3'200	-3.6%
425	Ventes de fournitures scolaires	437.10	500.00	500.00	-	-
43	Revenus divers	12'095.40	0.00	0.00	-	-
430	Revenus divers et revenus au profit des fonds spéciaux	12'095.40	0.00	0.00	-	-
44	Revenus financiers	27'790.00	34'700.00	42'600.00	7'900	22.8%
447	Revenus locatifs	27'790.00	34'700.00	42'600.00	7'900	22.8%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'616.45	0.00	0.00	-	-
451	Prélèvements sur les fonds spéciaux	1'616.45	0.00	0.00	-	-
46	Revenus de transferts	1'096'965.80	1'052'050.00	1'158'300.00	106'250	10.1%
461	Participations : écolage hors cercle, photocopies et Ville de Fribourg	936'299.80	1'009'800.00	989'300.00	-20'500	-2.0%
463	Subventions	3'626.00	12'100.00	12'100.00	-	-
466	Amortissements des subventions d'investissements	157'040.00	30'150.00	156'900.00	126'750	420.4%
48	Revenus extraordinaires	53'030.75	0.00	0.00	-	-
489	Prélèvements sur le capital propres	53'030.75	0.00	0.00	-	-

■ Ecole du cycle d'orientation de Pérolles

Compte	Commentaire	BG 2023 vs BG 2022	
		CHF	%
41.3064.00 Avances AVS	• Financement de l'avance AVS d'une collaboratrice de l'intendance.	+ 16'130	-.-
41.3110.00 Mobilier	• Le budget 2022 tenait compte du renouvellement d'une partie du mobilier de l'administration (Fr. 11'900)	- 9'500	- 73.1%
41.3111.00 Machines, appareils et outils	• Le budget 2022 tenait compte de l'achat d'une colonne de lavage.	- 6'000	- 66.7%
42.3130.05 Transports spéciaux	• Transfère des coûts de transports en liens avec des activités sportives et sorties de disciplines à charge des comptes 42.3199.01 « Semaine thématique et activités sportives » et 42.3199.02 « Culture et sorties de disciplines ».	- 12'700	- 100.0%
41.3144.00 Entretien, réparation des bâtiments	• Construction d'un deuxième abri pour les deux roues (Fr. 46'500).	+ 50'000	+ 142.9%
41.3144.02 Entretien des salles de sport	• Nouveaux objets au budget 2023 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Equipement d'une salle de fitness et de CrossFit : exercices de force et cardio-vasculaires / alternative pour les élèves dispensés d'éducation physique en raison de blessures ou pour d'autres raisons (Fr. 16'500). ○ Contrôle périodique des installations (Fr. 5'000). • Report : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réfection des peintures et réparation de la chape de l'entrée principale (Fr. 20'000). 	+ 13'000	+ 22.8%
41.3169.00 Frais d'utilisation d'infrastructures sportives	• En lien avec les heures de piscine pour les élèves de 9H et 10H, le budget 2022 ne tenait compte que de 40% de la nouvelle charge étant donné que les cours ont débuté à la rentrée scolaire en août 2022.	+ 46'400	+ 116.0%
40.3199.00 Frais divers	• Nouvelle imputation de certaines charges dans le compte « Cérémonie et moments de convivialité ».	- 5'300	- 70.7%
42.3199.02 Cultures et sorties de disciplines	• Cf. commentaire ci-avant du compte 42.3130.05 « Transports spéciaux ».	+ 5'200	+ 16.8%
42.3199.05 Cérémonies et moments de convivialité	• Cf. commentaire ci-avant du compte 40.3199.00 « Frais divers ».	+ 4'580	+ 65.4%
41.3300.00 Amortissements des bâtiments	• Amortissement comptable de la salle de sport planifié par erreur au budget 2022 au net (amortissement de ladite subvention se monte à Fr. 126'750).	+ 104'300	+ 35.6%
41.4471.00 Revenus locatifs appartement de service	• Mise en location de l'appartement à l'externe (hors personnel de l'Association).	+ 8'400	+ 51.9%
42.4612.00 Ecolage élèves hors cercle	• Fin de scolarité de plusieurs élèves.	- 10'200	- 100.0%
41.4660.10 Amortissements sub. inv.	• Cf. commentaire ci-avant du compte 41.3300.00 « Amortissements des bâtiments ».	+ 126'750	+ 420.4%

Cf. commentaires généraux

41.3101.00	Produits de conciergerie	- 6'500	- 21.0%
41.3120.01	Electricité	+ 5'000	+ 14.3%
41.3120.02	Chauffage	+ 13'500	+ 18.0%
41.3300.60	Amortissements matériel et mobilier	+ 23'150	+ 63.5%
42.3601.00	Salaires et charges sociales des enseignants	- 170'000	- 4.8%
42.3990.00	Informatique et téléphone	+ 53'250	+ 21.7%
42.4612.01	Participation aux frais du CO facturée à la Ville	- 10'000	- 1.0%

Ecole du cycle d'orientation de Sarine Ouest		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF %	
CHARGES		6'919'688.46	7'598'350.00	7'587'880.00	-10'470	-0.1%
REVENUS		577'306.45	566'300.00	562'900.00	-3'400	-0.6%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES		6'342'382.01	7'032'050.00	7'024'980.00	-7'070	-0.1%
3	CHARGES	6'919'688.46	7'598'350.00	7'587'880.00	-10'470	-0.1%
30	Charges de personnel	518'888.40	556'700.00	541'340.00	-15'360	-2.8%
301	Salaires du personnel administratif et de conciergerie	363'100.50	372'300.00	389'500.00	17'200	4.6%
303	Salaires du personnel auxiliaire	62'421.20	59'300.00	28'300.00	-31'000	-52.3%
304	Allocations	7'902.30	900.00	1'000.00	100	11.1%
305	Cotisations patronales	82'313.00	117'500.00	110'270.00	-7'230	-6.2%
306	Avances AVS	0.00	0.00	0.00	-	-
309	Formation et autres charges de personnel	3'151.40	6'700.00	12'270.00	5'570	83.1%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	643'652.26	804'100.00	838'140.00	34'040	4.2%
310	Charges de matériel et de marchandises	138'688.26	169'600.00	163'500.00	-6'100	-3.6%
311	Mobilier, machines, appareils et outils	24'419.00	35'800.00	10'500.00	-25'300	-70.7%
312	Eau, électricité et chauffage	110'374.05	117'000.00	140'000.00	23'000	19.7%
313	Affranchissements, honoraires, assurances et transports spéciaux	61'384.55	99'200.00	104'400.00	5'200	5.2%
314	Entretien des bâtiments et installations	143'541.15	143'000.00	162'100.00	19'100	13.4%
315	Entretien du mobilier, machines, appareils et outils	16'470.60	18'000.00	16'800.00	-1'200	-6.7%
316	Frais d'utilisation de biens et d'infrastructures	28'933.00	33'400.00	37'600.00	4'200	12.6%
317	Frais professionnels et déplacements	792.00	2'100.00	1'400.00	-700	-33.3%
319	Charges relatives à la vie de l'école (projets d'école, culture, ST, etc.)	119'049.65	186'000.00	201'840.00	15'840	8.5%
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'195'186.75	1'202'650.00	1'223'200.00	20'550	1.7%
330	Amortissements des bâtiments	1'087'578.95	1'071'000.00	1'060'800.00	-10'200	-1.0%
330	Amortissements du matériel et mobilier (sans informatique)	107'607.80	131'650.00	162'400.00	30'750	23.4%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'639.90	0.00	0.00	-	-
351	Attributions aux fonds spéciaux	2'639.90	0.00	0.00	-	-
36	Charges de transfert	3'695'400.15	4'179'900.00	4'124'400.00	-55'500	-1.3%
360	Salaires des enseignants/surveillances et classes relais	3'634'286.15	4'102'500.00	4'019'000.00	-83'500	-2.0%
361	Contrôle médical et participation bibliothèque régionale	21'991.55	37'000.00	53'400.00	16'400	44.3%
363	Subvention d'exploitation de la cantine scolaire	39'122.45	40'400.00	52'000.00	11'600	28.7%
39	Imputations internes	863'921.00	855'000.00	860'800.00	5'800	0.7%
391	Transports (abonnements et transports scolaires)	432'572.00	431'000.00	421'200.00	-9'800	-2.3%
394	Charges d'intérêts	197'050.00	158'700.00	158'200.00	-500	-0.3%
399	Informatique et télécommunications (y.c. salaires et frais financiers)	234'299.00	265'300.00	281'400.00	16'100	6.1%
4	REVENUS	577'306.45	566'300.00	562'900.00	-3'400	-0.6%
42	Taxes et redevances	129'526.00	142'600.00	136'500.00	-6'100	-4.3%
421	Emoluments pour actes administratifs	2'080.00	1'500.00	1'500.00	-	-
423	Contributions des parents (EF, ST et cours facultatifs)	127'446.00	140'600.00	134'500.00	-6'100	-4.3%
425	Ventes de fournitures scolaires	0.00	500.00	500.00	-	-
43	Revenus divers	9'257.15	0.00	0.00	-	-
430	Revenus divers et revenus au profit des fonds spéciaux	9'257.15	0.00	0.00	-	-
44	Revenus financiers	26'840.00	30'750.00	33'450.00	2'700	8.8%
447	Revenus locatifs	26'840.00	30'750.00	33'450.00	2'700	8.8%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	-	-
451	Prélèvements sur les fonds spéciaux	0.00	0.00	0.00	-	-
46	Revenus de transferts	392'944.25	385'750.00	385'750.00	-	-
461	Participations : écolage hors cercle, photocopies et bibliothèque	12'226.30	12'200.00	12'450.00	250	2.0%
463	Subventions	4'895.00	15'100.00	14'900.00	-200	-1.3%
466	Amortissements des subventions d'investissements	375'822.95	358'450.00	358'400.00	-50	-0.0%
48	Revenus extraordinaires	11'539.05	0.00	0.00	-	-
489	Prélèvements sur le capital propres	11'539.05	0.00	0.00	-	-

■ Ecole du cycle d'orientation de Sarine Ouest

Compte	Commentaire	BG 2023 vs BG 2022	
		CHF	%
51.3010.00 Salaires du personnel de conciergerie	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de la masse salariale s'explique notamment par la mise en œuvre de la réorganisation dans le domaine des infrastructures en 2022. 	+ 12'800	+ 5.3%
51.3110.00 Mobilier	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2022 tenait compte de l'acquisition de 40 pupitres réglables en hauteur pour deux classes EB (Fr. 28'300). 	- 26'800	- 88.4%
51.3132.00 Honoraires de conseillers externes, experts, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Deuxième phase de l'étude « EcoRéalisation » en lien avec le confort estival (étude de détail). Cette étude vise à mesurer le potentiel offert par les deux sondes géothermiques, qui ne seront plus utilisées à la suite du raccordement au CAD, pour refroidir les bâtiments durant la période estivale. L'étude préliminaire, réalisée en 2022 par Groupe E (budget 2022 : Fr. 25'000), a permis d'établir un diagnostic de la situation actuelle, de déterminer le potentiel géothermique et de faire une pré-étude comparative de trois variantes d'amélioration. Sur la base de cette étude, le choix d'une variante permettant d'atteindre au mieux la réduction de l'inconfort a pu être identifiée, il convient maintenant de faire une étude de détail afin de pouvoir consolider les données de la pré-étude, de développer le projet et d'établir l'appel d'offres pour sa réalisation (budget 2023 : Fr. 45'000). 	+ 20'000	+ 66.7%
52.3130.05 Transports spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> Transfère des coûts de transports en lien avec des activités sportives et sorties de disciplines à charge des comptes 42.3199.01 « Semaine thématique et activités sportives » et 42.3199.02 « Culture et sorties de disciplines ». 	- 15'100	- 39.2%
51.3144.00 Entretien des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement du système VGA de l'aula par un système HDMI (Fr. 16'310). Remplacement du système de gestion de la fermeture électronique des portes (Fr. 11'400). Entretien des nouveaux aménagements extérieurs réalisés durant l'été 2022 (Fr. 9'100). Installation de poulies au plafond de l'aula pour la maintenance de la perche des projecteurs (Fr. 6'840). Acquisition d'une armoire de rangement pour les ACM (Fr. 5'700). Changement des 48 batteries des deux onduleurs (Fr. 5'500). Taille des arbres de la cour (Fr. 3'260). 	+ 44'500	+ 61.4%
51.3144.02 Entretien des salles de sport	<ul style="list-style-type: none"> Le budget 2023 tenait compte des plusieurs gros objets : remplacement des têtes de douche, pose de panneaux et marquage du terrain multisports extérieur (Fr. 31'650). 	- 21'700	- 60.3%
52.3199.02 Culture et sorties de disciplines	<ul style="list-style-type: none"> Cf. commentaire ci-avant du compte 52.3130.05 « Transports spéciaux ». Le budget 2022 tenait par ailleurs compte d'un transfert de charge inverse de Fr. 10'000.- au profit du compte 52.3130.05 « Transports spéciaux » (Marche à La Berra). 	+ 14'650	+ 54.3%

Cf. commentaires généraux

50.3030.00	Salaires du personnel auxiliaire (TSS)	- 32'700	- 100%
51.3120.01	Electricité	+ 14'000	+ 25.9%
51.3120.02	Chauffage	+ 9'000	+ 18.0%
51.3300.00	Amortissements bâtiments	- 10'200	- 1.0%
51.3300.60	Amortissements matériel et mobilier	+ 30'750	+ 23.4%
52.3601.00	Salaires et charges sociales des enseignants	- 80'000	- 2.0%
52.3612.00	Contrôle médical	+ 16'400	+ 52.9%
52.3635.00	Subvention d'exploitation cantine scolaire	+ 11'600	+ 28.7%
52.3910.00	Transports (abonnements et transports scolaires)	- 9'800	- 2.3%
52.3990.00	Informatique et téléphone	+ 17'400	+ 6.6%

Budget 2023

Commentaires des investissements

■ Préambule

Les nouveaux investissements bruts présentés dans le cadre du budget 2023 se montent à Fr. 6'215'200. En tenant compte des crédits déjà votés, les dépenses et les recettes d'investissement planifiées au budget 2023 se résument comme suit :

- dépenses : Fr. 16'950'200
- recettes : Fr. 155'000
- investissements nets : Fr. 16'795'200

	Crédit	Budget 2023
	Dépenses Recettes	Dépenses Recettes
Nouveaux objets	6'215'200 -	1'415'200 -
Report d'objets déjà votés (solde)	34'495'000 -1'205'000	15'535'000 -155'000
Total investissements bruts	40'710'200	16'950'200
Total recettes d'investissement	-1'205'000	-155'000
Total investissement nets	39'505'200	16'795'200

A noter que le budget 2023 comprend des projets déjà votés et qui se prolongent en 2023 ou votés en 2023 et planifiés sur plusieurs années. Les chiffres desdits projets inscrits au budget des investissements 2023 représentent l'étape 2023 ou le solde pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2023.

📄 Financement

La couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation. Les amortissements comptables sont calculés sur la base du coût brut des objets d'investissement et selon le cadre défini par l'annexe A1 de l'OFCO, respectivement selon le modèle « Tableau des immobilisation » fourni par le Service des communes fixant dans le détail l'amortissement de chaque type d'objet.

Les subventions d'investissement sont également amorties de manière linéaire selon la durée d'utilisation des objets d'investissement auxquelles elles se rapportent, ceci afin de respecter le principe de l'inscription du montant brut à l'actif du bilan et de la contribution d'investissement (subvention) au passif.

📄 Limite d'activation des investissements

Selon l'art. 2 du règlement des finances (RFin) adopté par l'Assemblée des délégués le 16 décembre 2020, les investissements sont activés à partir d'un montant de Fr. 50'000. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

■ Infrastructures

Le budget 2023 des investissements bruts du domaine des infrastructures se monte à Fr. 16'190'200. Des subventions à hauteur de Fr. 155'000 sont par ailleurs attendues.

	Crédit		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouveaux objets	5'925'200	-	1'125'200	-
Report d'objets déjà votés (solde)	34'135'000	-1'205'000	15'220'000	-155'000
Total investissements bruts	40'060'200		16'345'200	
Total recettes d'investissement	-1'205'000		-155'000	
Total investissement nets	38'855'200		16'190'200	

📄 Nouveaux objets

CO de Marly

5040
Bâtiments – Assainissement et transformation
Crédit additionnel
Fr. 4'800'000

Préambule

En décembre 2021, un crédit de construction de Fr. 19'450'000 a été voté par l'Assemblée des délégués pour la planification et la réalisation de l'assainissement/transformation du CO de Marly, accompagné d'une promesse de subvention du Canton de Fribourg de Fr. 1'050'000. Selon le droit de référendum financier obligatoire (art. 41 des statuts), cet investissement a été soumis en votation populaire en février 2022.

Le premier devis général établi par le bureau Page architectes à Fribourg, sur la base d'un avant-projet réalisé en 2021, se chiffrait à Fr 19'700'000.- TTC, incluant Fr. 250'000 relatifs aux études d'avant-projet.

Le développement du projet, l'évolution des marchés ainsi que le retour des taux d'intérêts positifs ont engendré une première adaptation du devis général en juin 2022, avant le dépôt du dossier à l'enquête publique. Bien que toujours établi sur une base estimative, mais calculé de manière plus précise puisque basé sur les informations de l'appel d'offres en préparation à ce moment-là, le montant examiné par le Comité de direction se chiffrait alors à 23.5 millions de francs TTC.

Fin septembre 2022, une procédure d'appel d'offres en entreprise générale (EG) a été lancée et trois offres recevables sont rentrées. Après évaluation de ces dernières selon les critères établis dans le cadre des marchés publics, l'entreprise JPF construction SA a obtenu le premier rang.

Planification des travaux

Le dossier de mise à l'enquête du projet a été déposé fin octobre et est en cours de traitement.

L'adjudication de la réalisation en EG à l'entreprise JPF construction SA d'ici la fin de cette année permettrait de maintenir le planning prévisionnel envisagé.

Pour mémoire, les travaux devraient débuter en mai 2023 avec la réalisation des travaux préparatoires ainsi que le montage des pavillons provisoires avant les vacances d'été.

Devis révisé

Comme relevé précédemment, le devis brut original (hors subvention), présenté en décembre 2021, s'établissait à Fr. 19'700'000. Aujourd'hui, sur la base des offres rentrées, **le coût du projet est devisé à Fr. 24'500'000, soit + 4'800'000 ou + 24.4% par rapport au devis original.**

CFC Designation	Devis original CHF/TTC	Devis révisé CHF/TTC
1 Travaux préparatoires	1'197'500	1'841'300
2 Bâtiment	15'607'500	16'798'000
3 Equipements d'exploitation	274'500	779'300
4 Aménagements extérieurs	183'500	347'200
5 Frais secondaires	1'527'000	2'794'600
6 Divers et imprévu	910'000	1'939'600
Total investissement brut	19'700'000	24'500'000
<i>Subvention</i>	<i>-1'050'000</i>	<i>-1'050'000</i>
Total investissment net	18'650'000	23'450'000

Explication des écarts

Le devis révisé est influencé par :

- des modifications demandées par le maître d'ouvrage, des évolutions de projet ainsi qu'une indexation des prix des fournitures et des prestations qui représentent une hausse totale d'environ 2.3 millions de francs ou + 11.7% ;
- le coût de location des pavillons provisoires de même que le coût des intérêts passifs qui ont dû être augmentés de 1.5 millions de francs ou + 7.6% ;
- la réserve pour les divers et imprévus qui a été majorée de 1 million de francs ou + 5.1%.

CFC 1 Travaux préparatoires : modifications nécessaires pour l'adaptation des réseaux d'évacuation des eaux.

CFC 2 Bâtiment : d'une part, modification du projet en lien avec les mises en conformité feu, abri PC et installations techniques et, d'autre part, hausses des matériaux (+ ~10% ou ~ 1 million de francs).

CFC 3 Equipements d'exploitation : adaptation des vestiaires (casiers élèves) afin de pouvoir mettre en œuvre une optimisation de l'utilisation des salles de classe et répondre ainsi à l'augmentation démographique attendue pour le bassin du CO.

CFC 4 Aménagements extérieurs : évolution du projet résultant d'une réflexion des aménagements extérieurs réalisée par l'architecte paysagiste.

CFC 5 Frais secondaires : évolution du coût de la location des pavillons provisoires selon le planning intentionnel des travaux (1 million de francs) et prise en considération du coût des intérêts passifs (500 kCHF).

CFC 6 Divers et imprévus : en lien avec l'instabilité des marchés, réajustement de la réserve de 5% à 8,5%.

Frais financiers annuels (crédit additionnel uniquement)

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	72'000
Amortissement comptable (3%)	144'000
Charge annuelle	216'000

CO du Gibloux, CO de Marly, CO de Péroilles et CO de Sarine Ouest

5040

Bâtiments – Optimisation de l'éclairage

Crédit cadre 2023-2024

Fr. 250'000

Dans le cadre des analyses Energo ainsi qu'à la suite d'un audit sur les potentielles économies d'énergie au CO de Péroilles, il est relevé que le remplacement d'ancien éclairage par des nouvelles installations LED est une mesure relativement simple et efficace, qui peut se déployer progressivement dans les écoles.

C'est pour cette raison que beaucoup d'établissements scolaires font la transition vers un éclairage avec des LED. Il n'y a pas seulement les salles de classe qui requièrent ce système d'éclairage mais également les salles de sport, les réfectoires scolaires, les salles spéciales ainsi que les aulais. Il ne s'agirait pas d'un changement de concept d'éclairage mais d'un changement de technologie.

Les ampoules LED modernes permettent de réaliser d'importantes économies par rapport aux ampoules à incandescence. Il vaut donc mieux remplacer ces dernières sans plus tarder. Le coût d'achat légèrement plus élevé est largement compensé à l'usage. En effet, la consommation d'énergie peut être divisée par 10 environ. De plus, les ampoules LED ont une durée de vie plus longue que les ampoules à incandescence.

Ce crédit cadre rentre dans les réflexions de la planification financière, il permettrait dans le courant de l'année, de procéder à des remplacements d'éclairage en fonction des opportunités, possibilités et nécessités (réparation, gestion des stocks et uniformisation).

Dans la conjoncture actuelle et vu les enjeux énergétiques à venir, il est du devoir des propriétaires de tout mettre en œuvre pour une utilisation rationnelle et économique de l'énergie et dans ce cas de l'électricité.

Le crédit d'engagement est destiné à plusieurs projets individuels d'optimisation de l'éclairage. Le groupe de travail infrastructures validera la priorisation des projets jusqu'à concurrence du montant fixé.

Frais financiers annuels

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	3'750
Amortissement comptable (10%)	25'000
Charge annuelle	28'750

CO de Marly

5040

Bâtiments – Raccordement au chauffage à distance et mise hors service de l'installation existante

Fr. 133'700

Préambule

La production de chaleur de l'école du CO de Marly se compose de deux chaudières à mazout d'une puissance totale de 2 x 800 kW (datant de 2002) ainsi que de trois citernes d'environ 100'000 litres chacune. Cette installation fournit la chaleur et l'eau chaude sanitaire pour les bâtiments du CO ainsi que pour les bâtiments scolaires communaux de Marly Grand-Pré.

Acceptée par les délégué-e-s ainsi que par le peuple lors du référendum financier obligatoire du 13 février 2022, l'assainissement des bâtiments du CO de Marly prévoit l'amélioration de l'isolation des enveloppes extérieures (façades, vitrages et toitures) des bâtiments 1974 et 1978 ainsi que le remplacement des installations VSE (Ventilation, Sanitaire, Electricité).

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, il était pertinent de se poser la question de la production de chaleur, d'une part, par rapport à l'ancienneté de l'installation et, d'autre part, au regard de la puissance nécessaire suite à l'assainissement des bâtiments.

La technologie, les performances ainsi que les caractéristiques environnementales d'une installation de 20 ans ne correspondent en effet plus aux attentes actuelles. Dès lors, le remplacement de cette installation devient inévitable à relativement court terme. De plus, il est difficilement défendable de maintenir cette installation alors que les bâtiments 1974 et 1978 du CO bénéficieront d'un assainissement énergétique complet.

Dans ce sens, la possibilité d'un raccordement au réseau de chauffage à distance du Grand Fribourg de Groupe E Celsius a été examinée en détails et a été retenue comme nouvelle source de chaleur.

Les deux chaudières, les trois citernes ainsi que les deux cheminées seront désaffectées et évacuées durant l'été 2023. Les frais inévitables à ces travaux seront répartis entre la commune de Marly et le CO à parts

égales. Le raccordement des deux entités sur le CAD du Grand Fribourg est prévu pour octobre 2023.

Principaux avantages du CAD vs une installation individuelle

- Amélioration de la qualité de l'air avec une installation centralisée et techniquement à la pointe de la technologie permet de meilleures performances par rapport à des installations individuelles.
- Réduction plus conséquente des émissions de poussières fines tout en augmentant le rendement de l'installation.
- Sécurité d'approvisionnement garantie par la fourniture en chaleur 24 heures/24 et 7 jours/7 avec une redondance des installations techniques ainsi qu'un service de piquet toujours atteignable.
- Transition énergétique avec la fourniture d'une énergie renouvelable locale à un prix concurrentiel.

Bilan énergétique & potentiel d'économies

kWh/a	Emissions CO²	CHF
Etat actuel (2020)		
606'080	120'000	92'000
Potentiel d'économies CAD		
- 60'600	- 12'000	- 9'200
Potentiel d'économies assainissement		
- 121'200	- 24'000	- 18'400

Les mesures cumulées d'assainissement des bâtiments 1974 et 1978 ainsi que le remplacement de la production de chaleur avec le raccordement sur le CAD devraient permettre d'atteindre, à l'horizon 2027, jusqu'à 40% d'économie. Par principe de prudence, seule une économie de 30% a été prise en considération.

Tarification

Le prix de l'énergie thermique (chaleur) se compose de deux éléments, à savoir :

a) Prime de puissance

Cette prime couvre les frais fixes des équipements de production de chaleur et de distribution primaire du CAD. Elle est calculée sur la base de la puissance installée (300 kW) et se monte à :

➤ **Fr. 60.- par kW HT, par année**

b) Prix de la chaleur fournie

Cette redevance couvre les charges variables d'exploitation des équipements de production de chaleur et de distribution primaire du CAD. Elle est indexée, au moins une fois par année, en fonction de l'évolution du prix du gaz et de l'indice suisse des prix à la consommation. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie souscrite (600'000 kWh) et se monte aujourd'hui à :

➤ **10.28 cts par kWh de chaleur consommée HT**
 (valeur indicative correspondant au tarif chaleur⁷⁵ en vigueur en mai 2022)

Devis

Designation	CO de Marly	Commune de Marly	CHF/TTC Total
Participation unique de raccordement pour le CO	86'200	-	86'200
Adaptations techniques et assainissement	47'500	47'500	95'000
Modification échangeur et adaptations	7'500	7'500	15'000
Assainissement (chaudières, cheminées et citernes)	40'000	40'000	80'000
Total investissement brut	133'700	47'500	181'200
Participation commune de Marly			-47'500
Total investissement net			133'700

Frais financiers et de fonctionnement annuels

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	2'006
Amortissement comptable (5%)	6'685
Taxe de puissance	19'386
Consommation (base tarif chaleur ⁷⁵ en vigueur en 05.2022)	46'500
Charge annuelle	72'571

Centres d'orientation du CO du Gibloux et du CO de Sarine Ouest

5060

Biens meubles – Concept numérique 4.0

Fr. 135'000

La mise en œuvre du nouveau concept de centre d'orientation numérique, constitué principalement de mobilier spécifique et de matériel informatique, représente une dépense devisée à 65 kCHF par centre.

Conformément à la loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le financement du mobilier et du matériel est supporté par les communes.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) finance de son côté l'ensemble des frais de développement antérieur et ultérieur du concept, les frais liés au développement et à la maintenance du programme informatique utilisé, et les coûts liés au serveur.

Designation	CHF/TTC		
	Gibloux	Sarine Ouest	Total
Ilots professionnels et mobilier	51'500	51'500	103'000
Matériel informatique (fourniture et montage)	13'500	13'500	27'000
Divers et imprévus	2'500	2'500	5'000
Total investissement	67'500	67'500	135'000

Frais financiers annuels

Intérêts passifs (1.5%)	1'950
Amortissements mobilier 10% / informatique 25%	17'550
Autres frais	700
Charge annuelle	20'200

CO de Pérolles

5060

Biens meubles – Mobilier élèves et enseignants

Fr. 550'000

Cet objet porte sur le remplacement du mobilier des élèves (540 pupitres et chaises) et des enseignants (26 bureaux et chaises) datant pour une partie de 1984 et pour le reste de 1990 à 2000.

Selon l'usage et conformément à la réglementation sur les marchés publics, un appel d'offre sur invitation sera lancé au printemps 2023.

Frais financiers annuels

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	8'250
Amortissement comptable (10%)	55'000
Charge annuelle	63'250

CO de Sarine Ouest

5060

Autres biens – Véhicule d'entretien

Fr. 56'500

Achat d'un véhicule d'entretien en remplacement du petit véhicule actuel ancien de 12 ans et ne correspondant pas aux besoins. Le nouveau véhicule sera principalement utilisé pour le déblayement de la neige et la tonte du gazon sur le terrain de sport, ponctuellement pour l'entretien des espaces verts. Le véhicule proposé permet l'accouplage de toute une gamme d'outils d'entretien.

Le tracteur utilisé aujourd'hui est un « petit » tracteur qui affiche environ 780 heures de travail. Son entretien et les différentes réparations nécessaires à son bon fonctionnement se chiffrent à hauteur de Fr. 800 par an. Ses caractéristiques techniques (puissance,

potentiel, gamme de véhicule, rapidité, entretien et durabilité) s'apparentent par ailleurs plus à un véhicule d'entretien pour des privés que d'un véhicule semi-professionnel destiné à l'entretien d'un complexe scolaire.

Après analyse de plusieurs modèles, le choix s'est porté sur un véhicule de gamme semi-professionnel avec le tracteur ISEKI TXGS 24 (marque et gamme identique que le tracteur utilisé au CO de Pérolles de même que par plusieurs services d'entretien de communes de la région).

Les principales caractéristiques du modèle retenu sont : tracteur 4x4 de 27 CV, cabine, dispositif de coupe (entre-axe 137 cm), lame à neige (largeur de 150 cm) et chaîne à neige.

Selon l'évolution des besoins, les accessoires suivants pourraient être acquis par la suite : balayeuse, petite remorque ou petite épaveuse (ne font pas parti du présent investissement).

Frais financiers annuels

Intérêts passifs (1.5%)	848
Amortissement comptable (10%)	5'650
Autres frais	500
Charge annuelle	6'998

Report d'investissements déjà votés

CO de Givisiez

5040

Bâtiments – Crédit d'étude

Fr. 2'400'000

Pour mémoire, un crédit de Fr. 4'900'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en mai 2022.

Les dépenses planifiées en 2023 sont estimées à Fr. 2'400'000.

Développement du projet

Le crédit d'étude financera les prestations liées à l'ensemble de l'étude du projet réalisé par le groupement de mandataires lauréat du « concours d'architecture et d'ingénierie pour équipes pluridisciplinaires ». Ce groupement, piloté par l'Atelier March ayant le rôle de planificateur général (architecte) du projet, est composé, d'une part, des mandataires (ingénieur civil, ingénieur chauffage-ventilation, ingénieur sanitaire et ingénieur électricien) et, d'autre part, d'autres spécialistes sollicités ponctuellement. Tous ces prestataires développeront l'avant-projet puis le projet définitif. En parallèle, la demande d'autorisation de construire sera établie et soumise aux autorités.

Le nouveau CO de Givisiez est par ailleurs intégré dans un grand projet immobilier réalisé conjointement avec

TPF Immo et TPF Trafic (PAD Taconnets, gare routière, interface d'échange). Il est dès lors apparu judicieux de réaliser, pour tout le périmètre, des études conjointes avec les TPF dans le domaine de l'énergie (chauffage, électricité), de la mobilité, du paysage et de la géotechnique. Le montant du crédit d'étude tient compte d'une participation à ces études conjointes.

Calendrier intentionnel

Les prochaines étapes sont :

- Attribution du mandat au planificateur général septembre 2022
- Rentrée des offres mars 2024
- Crédit d'ouvrage (devis général, promesse de subvention cantonale) avril 2024
- Référendum financier obligatoire juin 2024
- Mise à l'enquête du projet juin 2024
- Mise à disposition des locaux août 2027

CO du Gibloux et CO de Sarine Ouest

5040
Bâtiments – Panneaux photovoltaïques
Fr. 570'000

6300
Bâtiments – Subventions de la Confédération
Fr. 85'000

Pour mémoire, un crédit de Fr. 605'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en décembre 2021. Des subventions de la Confédération sont attendues pour un total à hauteur de Fr. 85'000.

L'étude de faisabilité, réalisée en septembre 2021, a démontré les possibilités d'implantation pour de la production solaire en toiture des sites du Gibloux et de Sarine Ouest. L'analyse faite dans le cadre de cette étude avait permis de connaître les besoins en autoconsommation, les possibilités de revente du surplus de la production ainsi que les aspects techniques et financiers.

S'agissant de la planification des travaux, celle-ci est conditionnée par la forte demande de mise en place d'installations photovoltaïques, découlant entre autres de la crainte actuelle d'une pénurie d'électricité pour cet hiver. Ainsi, l'installation des panneaux, initialement prévue en 2022, a dû être reportée en 2023.

Résumé des démarches

Les demandes d'autorisation d'implantation des centrales sur les communes de Gibloux et d'Avry sont en cours, avec les prises de position respectives des administrations attendues pour la fin septembre. Le rendu du cahier des charges pour l'appel d'offres est prévu pour la fin octobre (bureau Josef Piller SA à Givisiez) et la rentrée des offres pour la fin novembre, ce qui devrait permettre une adjudication des travaux

encore d'ici la fin de l'année. La pose sera quant à elle réalisée dans le courant du printemps 2023.

CO du Gibloux et CO de Sarine Ouest

5040
Bâtiments – Sécurisation des toitures
Fr. 150'000

Pour mémoire, un crédit de Fr. 150'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en décembre 2021.

La mise en place de ces installations se fera de manière conjointe au moment de la pose des panneaux photovoltaïques, à savoir au printemps 2023.

CO de Sarine Ouest

6560
Bâtiments – Subvention de la LoRo-Sport
Fr. 70'000

Pour mémoire, un crédit de Fr. 850'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en décembre 2021. Une subvention de la LoRo-Sport de Fr. 70'000 a été promise.

Les travaux d'aménagements des espaces extérieurs ont débuté à la mi-avril pour se terminer début août 2022. Une réception des travaux a été faite à la mi-août. Le décompte final est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2022, à la suite de quoi la demande de versement de la subvention pourra être finalisée.

CO de Marly

5040
Bâtiments – Assainissement et transformation
Fr. 5'000'000

6310
Bâtiments – Subvention du Canton de Fribourg
Fr. -.-

Un crédit de construction de Fr. 19'450'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en décembre 2021 pour la planification et la réalisation de cet assainissement, accompagné d'une promesse de subvention du Canton de Fribourg de Fr. 1'050'000.

Procédure de mise à l'enquête et planification des travaux

La mise à l'enquête du projet sera déposée dans le courant du mois de septembre 2022. L'appel d'offre en entreprise générale (EG) suivra. Le chantier devrait débuter en mai 2023 et durer deux ans et demi. La durée exacte sera précisée lors de la phase d'appel d'offres.

Suite à l'acceptation du crédit par l'Assemblée des délégués, il a été procédé aux adjudications des

prestations d'architecte et de mandataires en vue de sa mise à l'enquête ainsi d'une procédure d'appel d'offres aux entreprises générales, en procédure ouverte.

La part afférente au budget 2023 est estimée à Fr. 5'000'000, elle correspond aux travaux préparatoires ainsi qu'aux premiers travaux d'assainissement de l'aile de 1974.

Au vu de l'évolution de la conjoncture actuelle, il conviendra lors de la rentrée des offres en EG, de réviser le devis général en fonction du niveau de prix rentré.

CO de Givisiez

5040
Bâtiments – Achat des terrains
Fr. 7'100'000

Pour mémoire, un crédit de Fr. 9'030'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en décembre 2020.

Les dépenses planifiées au budget 2023 concernent, d'une part, le paiement du solde à TPF Immo SA (Fr. 6'718'836), dès l'entrée en force définitive du plan d'aménagement de détail (PAD). D'autre part, s'agissant du contrat de vente à terme entre TPF et la commune de Givisiez, l'Association devra s'acquitter d'un acompte de Fr. 336'050.

■ Informatique

Le budget 2023 des investissements bruts du domaine informatique se monte à Fr. 605'000, dont Fr. 315'000 correspondant à des crédits déjà votés

	Crédit		Budget 2023	
	Dépenses Recettes	Dépenses Recettes	Dépenses Recettes	Dépenses Recettes
Nouveaux objets	290'000	-	290'000	-
Report d'objets déjà votés (solde)	360'000	-	315'000	-
Total investissements bruts	650'000	-	605'000	-
Total recettes d'investissement	-	-	-	-
Total investissement nets	650'000	-	605'000	-

📄 Nouveaux objets

CO du Gibloux, CO de Pérolles et CO de Sarine Ouest

5069
Matériel informatique (général)
Fr. 67'000

CO du Gibloux

- Renouvellement de 12 portables d'un chariot (Fr. 20'000).

CO de Pérolles

- Renouvellement de 29 ordinateurs fixes d'une salle d'informatique (Fr. 42'000).

CO de Sarine Ouest

- Equipped de deux classes « flexibles » de 4 ordinateurs fixes (Fr. 5'000).

Frais financiers annuels

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	1'005
Amortissement comptable (25%)	16'750
Charge annuelle	17'755

CO du Gibloux et CO de Sarine Ouest

5069
Matériel informatique – portables enseignants
Fr. 150'000

CO du Gibloux

- Renouvellement régulier en bloc de 60 portables des enseignants datant de 2018 et acquisition de 4 portables pour les enseignants remplaçants (Fr. 130'000).

CO de Sarine Ouest

- Acquisition de 10 portables pour les enseignants remplaçants (Fr. 20'000).

Frais financiers annuels

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	2'250
Amortissement comptable (25%)	37'500
Charge annuelle	39'750

CO du Gibloux, CO de Marly, CO de Pérolles et CO de Sarine Ouest

5069
Matériel informatique – téléphonie et réseau
Fr. 73'000

CO du Gibloux, CO de Marly, CO de Pérolles et CO de Sarine Ouest

- Remplacement et centralisation des systèmes de téléphonie des quatre écoles par la solution VOIP de 3CX ; migration et configuration, acquisition de nouveaux terminaux et accessoires (Fr. 42'000).

CO de Marly

- Acquisition du matériel réseau et wifi pour l'aménagement des pavillons provisoires (assainissement du site) ainsi que liaison avec le bâtiment principal (Fr. 31'000).

Frais financiers annuels

	CHF
Intérêts passifs (1.5%)	1'095
Amortissement comptable (25%)	18'250
Charge annuelle	19'345

📄 Report d'investissements déjà votés

CO de Marly

5069
Matériel informatique – systèmes interactifs
Fr. 315'000

Pour mémoire, dans le cadre des travaux d'assainissement du CO de Marly, devant débuter en juin 2023, un crédit de Fr. 360'000 a été voté par l'Assemblée des délégués en décembre 2021 destinée à acquérir des écrans tactiles LCD pour l'équipement des salles provisoires (pavillons). A la suite des travaux, ces mêmes écrans seront installés dans les salles de classe renouvelées. Afin de garantir une homogénéité des installations de l'école, il est également prévu de remplacer dans le même temps l'ensemble des beamers interactifs actuels, datant de 2017, au profit d'écrans tactiles LCD. Au total, cela représente l'acquisition de 42 nouveaux écrans.

La part allouée au budget 2023 est de Fr. 315'000, selon le phasage suivant : acquisition de l'ensemble des 42 écrans en 2023 (afin d'avoir un parc uniforme), installation de 28 d'entre eux en 2023, le solde installé en 2025/2026 à la fin des travaux d'assainissement (stockage des écrans à définir).

Nature	Ecole	Objet	Objet voté en	Crédit (objets en cours)	Investissements en cours cumulé au 01.01.2022		Comptes 2021		Budget 2022		Budget 2023	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissements					483'835.15	-	898'445.05	236'195.20	11'225'000	155'000	16'950'200	155'000
Infrastructures					325'984.70	-	505'888.80	236'195.20	10'935'000	155'000	16'345'200	155'000
Bâtiments					325'984.70	-	505'888.80	236'195.20	10'705'000	155'000	15'603'700	155'000
5040	COMA	Assainissement et transformation du site - crédit additionnel	12.2022	4'800'000								
5040	Général	Optimisation de l'éclairage des bâtiments (crédit cadre 2023-2024)	12.2022	250'000							250'000	
5040	COMA	Raccordement au CAD et mise hors service de l'installation existante	12.2022	133'700							133'700	
5040	COGiv	CO de Givisiez - crédit d'étude	05.2022	4'900'000							2'400'000	
5040		Panneaux photovoltaïques et bornes de recharge	12.2021									
5040	COGI	CO du Gubloux		280'000					280'000		254'000	
6300	COGI	CO du Gubloux - subvention		-40'000						40'000		40'000
5040	COSO	CO de Sarine Ouest		325'000					325'000		316'000	
6300	COSO	CO de Sarine Ouest - subvention		-45'000						45'000		45'000
5040		Sécurisation des toitures	12.2021									
5040	COGI	CO du Gubloux		65'000					65'000		65'000	
5040	COSO	CO de Sarine Ouest		85'000					85'000		85'000	
5040	COSO	Aménagements extérieurs	12.2021	850'000					850'000			
6560	COSO	Aménagements extérieurs - subvention (LoRo-Sport)	12.2021	-70'000						70'000		70'000
5040	COMA	Assainissement et transformation du site	12.2021	19'450'000					1'000'000		5'000'000	
6510	COMA	Assainissement et transformation du site - subvention	12.2021	-1'050'000								
5040	COMA	Assainissement et développement du site - étude d'avant-projet	06.2021	250'000	195'556.60		195'556.60					
5040	COGiv	CO de Givisiez - achat des terrains	03.2021	9'030'000					7'650'000		7'100'000	
5040	COMA	Rénovation de deux cuisines d'économie familiale (1995)	12.2020	160'000			159'756.75					
5040	COGiv	CO de Givisiez - concours de projets	12.2019	500'000	50'708.30		43'636.45		450'000			
5040	COMA	Aménagements extérieurs	12.2019	310'000	79'719.80		19'911.85					
6560	COMA	Aménagements extérieurs - subvention (LoRo-Sport)	12.2019	-40'000								
5040	COMA	Assainissement des bâtiments 1974 - étude de faisabilité	12.2019	100'000			47'151.05					
5040	COSO	Correction des désordres et rempl. des stores toiles	04.2018	1'420'000			39'876.10					
6550	COSO	Correction des désordres et rempl. des stores toiles - participation	04.2018	-500'000								
5040	COSO	Transformation et aménagement de deux salles de classe	06.2017	1'000'000								
6510	COSO	Transformation et aménagement de deux salles de classe - subvention	06.2017	-270'000					236'195.20			
Biens meubles et autres biens					-	-	-	-	230'000	-	741'500	-
5060	OSP	Centre d'orientation COGI / COSO - concept numérique 4.0	12.2022	135'000							135'000	
5060	COPE	Achat de mobilier scolaire	12.2022	550'000							550'000	
5060	COSO	Véhicule d'entretien	12.2022	56'500							56'500	
5060	COGI	Casiers élèves (capacité d'accueil)	12.2021	230'000					230'000			

Nature	Ecole	Objet	Objet voté en	Crédit (objets en cours)	Investissements en cours cumul au 01.01.2022		Comptes 2021		Budget 2022		Budget 2023	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Informatique					157'850.45	-	392'556.25	-	290'000	-	605'000	-
5069		Matériel informatique (général BG annuel)	12.2022									
5069	COGI	Matériel informatique (général BG annuel)					75'290.85				20'000	
5069	COMA	Matériel informatique (général BG annuel)		20'000					44'500			
5069	COPE	Matériel informatique (général BG annuel)		42'000							42'000	
5069	COSO	Matériel informatique (général BG annuel)		5'000			35'926.30		50'500		5'000	
5069		Outils informatiques en classe - portables des enseignants	12.2022									
5069	COGI	CO du Gibloux		130'000							130'000	
5069	COSO	CO de Sarine Ouest		20'000							20'000	
5069		Infrastructures réseau	12.2022									
5069	Général	Téléphonie des quatre écoles		42'000							42'000	
5069	COMA	Matériel réseau et wifi CO de Marly		31'000							31'000	
5069	COMA	Outils informatiques en classe - systèmes interactifs	12.2021	360'000							315'000	
5069	COPE	Outils informatiques en classe - systèmes interactifs (salles spéciales)	12.2021	65'000					65'000			
5069	COPE	Outils informatiques en classe - systèmes interactifs	12.2020	270'000	157'850.45		157'850.45		130'000			
5069	COPE	Outils informatiques en classe - portables des enseignants	12.2020	170'000			123'488.65					

Répartition des charges

Communes	Population légale au 31.12.2021	Indice IPF Ressources 2022	Indice IPF Ressources 2023	Population pondérée	Charges selon population 75%	Charges selon population pondérée 25%	Budget NET 2023 (sans préciput)	Taux de répartition	Préciput Gibloux	Préciput Marly	Préciput Sarine-Ouest	Total (y compris préciput)	CHF par habitant
Autigny	788	74.19	77.80	61'306	241'268	60'749	302'017	0.96045	-	-	11'433	313'450	398
Avry	1'909	130.30	139.73	266'745	584'494	264'320	848'814	2.69934	-	-	32'133	880'947	461
Belfaux	3'356	81.07	80.86	271'366	1'027'533	268'900	1'296'433	4.12282	-	-	-	1'296'433	386
Bois-d'Amont	2'315	80.28	80.98	187'469	708'802	185'765	894'567	2.84484	-	9'846	-	904'413	391
La Brillaz	2'110	82.24	82.48	174'033	646'036	172'451	818'487	2.60289	-	-	30'985	849'472	403
Chénens	838	76.05	76.91	64'451	256'577	63'865	320'442	1.01905	-	-	12'131	332'573	397
Corminboeuf	2'873	123.74	125.89	361'682	879'649	358'395	1'238'044	3.93714	-	-	-	1'238'044	431
Cottens	1'494	81.32	83.02	124'032	457'430	122'905	580'335	1.84554	-	-	21'969	602'304	403
Ferpicloz	259	113.99	122.18	31'645	79'300	31'357	110'657	0.35190	-	1'218	-	111'875	432
Gibloux	7'677	86.09	86.62	664'982	2'350'528	658'938	3'009'466	9.57048	87'069	-	-	3'096'535	403
Givisiez	3'172	123.72	121.05	383'971	971'197	380'481	1'351'678	4.29851	-	-	-	1'351'678	426
Granges-Paccot	3'837	123.37	117.63	451'346	1'174'805	447'244	1'622'049	5.15832	-	-	-	1'622'049	423
Grolley	2'098	83.32	82.97	174'071	642'361	172'489	814'850	2.59133	-	-	-	814'850	388
Hauterive	2'686	88.65	88.53	237'792	822'394	235'630	1'058'024	3.36465	30'611	-	-	1'088'635	405
Marly	8'299	90.65	90.20	748'570	2'540'971	741'766	3'282'737	10.43952	-	36'131	-	3'318'869	400
Matran	1'637	126.34	119.95	196'358	501'213	194'574	695'787	2.21269	-	-	26'340	722'127	441
Le Mouret	3'194	81.43	82.67	264'048	977'932	261'648	1'239'580	3.94202	-	13'643	-	1'253'223	392
Neyruz	2'805	94.35	95.26	267'204	858'829	264'776	1'123'605	3.57321	-	-	42'537	1'166'141	416
Pierrafortscha	157	143.22	145.89	22'905	48'070	22'697	70'767	0.22505	-	779	-	71'546	456
Ponthaux	767	71.37	71.71	55'002	234'838	54'502	289'340	0.92014	-	-	10'953	300'293	392
Prez	2'412	85.53	85.57	206'395	738'501	204'519	943'020	2.99892	-	-	35'699	978'719	406
La Sonnaz	1'318	85.91	88.34	116'432	403'543	115'374	518'917	1.65022	-	-	-	518'917	394
Treyvaux	1'534	73.11	74.46	114'222	469'677	113'184	582'861	1.85357	-	6'415	-	589'276	384
Villars-sur-Glâne	12'297	162.62	157.99	1'942'803	3'765'071	1'925'143	5'690'214	18.09560	-	-	-	5'690'214	463
Villarsel-sur-Marly	71	93.10	102.00	7'242	21'739	7'176	28'915	0.09195	-	318	-	29'233	412
Courtepin ¹⁾	4'848	77.50	78.71	381'586	1'484'351	378'118	1'862'469	5.92289	-	-	-	1'862'469	384
Misery-Courtion	2'276	67.29	68.44	155'769	696'861	154'354	851'215	2.70697	-	-	-	851'215	374
Total	77'027			7'933'425	23'583'970	7'861'320	31'445'290	100.00000	117'680	68'350	224'180	31'855'500	414

Calcul et répartition du préciput entre les Communes
 (selon article 35 des statuts)

Budget 2023

Région du Gibloux		
Bâtiments (base valeur résiduelle)		Charges <u>immobilières</u>
	<i>Amortissements</i>	fr. 392'100.00
TOTAL	<i>Intérêts</i>	¹⁾ 78'600.00
TOTAL des amortissements et intérêts		470'700.00
Préciput 25 %		fr. 117'680.00
Communes	Taux de répartition	Préciput
Gibloux	9.57048	87'069.00
Hauterive	3.36465	30'611.00
TOTAL REGION DU GIBLOUX	12.93513	fr. 117'680.00

Région de Marly		
Bâtiments (base valeur résiduelle)		Charges <u>immobilières</u>
	<i>Amortissements</i>	fr. 244'600.00
TOTAL	<i>Intérêts</i>	¹⁾ 28'800.00
TOTAL des amortissements et intérêts		273'400.00
Préciput 25 %		fr. 68'350.00
Communes	Taux de répartition	Préciput
Bois-d'Amont	2.84484	9'846.00
Ferpicloz	0.35190	1'218.00
Marly	10.43952	36'131.00
Le Mouret	3.94202	13'643.00
Pierrafortscha	0.22505	779.00
Treyvaux	1.85357	6'415.00
Villarsel-sur-Marly	0.09195	318.00
TOTAL REGION DE MARLY	19.74885	fr. 68'350.00

Région de Sarine Ouest		
Bâtiments (base valeur résiduelle)		Charges <u>immobilières</u>
	<i>Amortissements</i>	fr. 702'400.00
TOTAL	<i>Intérêts</i>	¹⁾ 194'300.00
TOTAL des amortissements et intérêts		896'700.00
Préciput 25 %		fr. 224'180.00
Communes	Taux de répartition	Préciput
Autigny	0.96045	11'433.00
Avry	2.69934	32'133.00
La Brillaz	2.60289	30'985.00
Chénens	1.01905	12'131.00
Cottens	1.84554	21'969.00
Matran	2.21269	26'340.00
Neyruz	3.57321	42'537.00
Ponthaux	0.92014	10'953.00
Prez	2.99892	35'699.00
TOTAL REGION DE SARINE OUEST	18.83222	fr. 224'180.00

¹⁾ Taux de 1.5% (hypothèse taux de référence BCF crédits immobiliers à taux fixe pour un an)

■ Effectifs scolaires

Projection rentrée 2023

Ecoles du CO	Nbre de classes 08.2023	Nbre d'élèves physiques 08.2023	Rentrée 08.2022 vs rentrée 08.2023	
			Nbre de classes	Nbre d'élèves
Ecole du CO du Gibloux	22,5	408	- 0,5	- 19
Ecole du CO de Marly	28	550	-	+ 23
Ecole du CO de Pérolles	26	409	-	+ 11
Ecole du CO de Sarine Ouest	32	600	-	+ 9
Total Association	108,5	1'967	- 0,5	+ 24
<i>sans les élèves de la Ville (111)</i>				
Ecole du CO du Belluard		315		- 2
Ecole du CO de Jolimont		515		- 4
Ecole du CO de langue allemande (DOSF)		145		+ 10
Total Ville de Fribourg		975		+ 4
<i>uniquement les élèves de l'Association</i>				

Rentrée scolaire 2022 : statistiques

Ecoles du CO	Personnel enseignant	Nbre de classes	Nbre d'élèves physiques	Nbre d'élèves légaux	Provenance des élèves (physiques)				
					Communes Association	Ville de Fribourg	Hors cercle	Institution	12 ^e linguistique
Ecole du CO du Gibloux	58 37,5 EPT	23	427	465	423 99,1%	1 0,2%	-	-	3 0,7%
Ecole du CO de Marly	65 44,6 EPT	28	527	575	517 98,1%	2 0,4%	2 0,4%	1 0,2%	5 0,9%
Ecole du CO de Pérolles	63 40,8 EPT	26	513	525	386 75,2%	115 22,4%	3 0,6%	4 0,8%	5 1,0%
Ecole du CO de Sarine Ouest	77 54,5 EPT	32	591	635	587 99,3%	-	-	1 0,2%	3 0,5%
Total Association	263 177,4 EPT	109	2'058	2'200	1'913 93,0%	118 5,7%	5 0,2%	6 0,3%	16 0,8%
Ecole du CO du Belluard	91 63,5 EPT	42	748	800	317 42,4%	408 54,5%	5 0,7%	12 1,6%	6 0,8%
Ecole du CO de Jolimont	98 63,4 EPT	41	866	916	519 59,9%	324 37,4%	-	16 1,9%	7 0,8%
Ecole du CO de langue allemande	50 32,0 EPT	20	393	393	135 34,4%	223 56,7%	27 6,9%	1 0,2%	7 1,8%
Total Ville de Fribourg	239 158,9 EPT	103	2'007	2'109	971 48,4%	955 47,6%	32 1,6%	29 1,4%	20 1,0%
Villarepos			17	17	17				
Total	502 336,3 EPT	212	4'082	4'326	2'901 71,1%	1'073 26,3%	37 0,9%	35 0,8%	36 0,9%

Elèves de l'Association

Communes	CO Gibloux	CO Marly	CO Pérolles	CO Sarine Ouest	CO Belluard	CO Jolimont	DOSF	Autres	Total des élèves 08.2022	Total des élèves 08.2021	Diff.
Autigny	1			31					32	33	- 1
Avry				55					55	62	- 7
Belfaux					2	144	3		149	137	+ 12
Bois-d'Amont		72					1		73	72	+ 1
La Brillaz				76					76	88	- 12
Chénens				34					34	31	+ 3
Corminboeuf					86		5		91	107	- 16
Cottens	1			74					75	73	+ 2
Ferpicloz		7	1						8	10	- 2
Gibloux	316						3		319	300	+ 19
Givisiez					99	3	8		110	112	- 2
Granges-Paccot			1		129	2	15		147	145	+ 2
Grolley						62			62	59	+ 3
Hauterive	105		1		1	1	1		109	112	- 3
Marly		270					28		298	286	+ 12
Matran				57					57	67	- 10
Le Mouret		124	1						125	123	+ 2
Neyruz				113					113	106	+ 7
Pierrafortscha		1					1		2	1	+ 1
Ponthaux			1	42					43	40	+ 3
Prez				103			1		104	103	+ 1
La Sonnaz						56	2		58	52	+ 6
Treyvaux		41							41	43	- 2
Villars-sur-Glâne		1	381	2		1	24		409	443	- 34
Villarsel-sur-Marly		1							1	3	- 2
Courtepin						158	42	17	217	221	- 4
Misery-Courtion						92	1		93	101	- 8
Total	423	517	386	587	317	519	135	17	2'901	2'930	- 29
			1'913			971		17	2'901	2'930	- 29

Effectifs au 26.08.2021 406 511 401 604 333 512 144 19 2'930
 Variation + 17 + 6 - 15 - 17 - 16 + 7 - 9 - 2 - 29

Elèves de la Ville de Fribourg

Fribourg	1	2	115		408	324	223		1'073	1'053	+ 20
Effectifs au 26.08.2021	-	1	111	-	404	338	199	-	1'053		
Variation	+ 1	+ 1	+ 4	-	+ 4	- 14	+ 24	-	+ 20		

Elèves hors cercle, Institution et 12e année linguistique

Hors cercle		2	3		5		27		37	47	- 10
Institution		1	4	1	12	16	1		35	22	+ 13
12e année linguistique	3	5	5	3	6	7	7		36	30	+ 6
Effectifs au 26.08.2021	1	11	8	5	25	18	31	-	99		
Variation	+ 2	- 3	+ 4	- 1	- 2	+ 5	+ 4	-	+ 9		

Total des élèves par école

Total (y.c. Villarepos)	427	527	513	591	748	866	393	17	4'082	4'082	-
Nombre de classes	23	28	26	32	42	41	20	-	212.00		
Effectifs au 26.08.2021	407	523	520	609	762	868	374	19	4'082		
Variation	+ 20	+ 4	- 7	- 18	- 14	- 2	+ 19	- 2	-		